



AVIS

AGIR POUR EN FINIR AVEC LES VIOLENCES SCOLAIRES

JUN 2019



LE CESER EN QUELQUES MOTS...

Le Conseil Economique, Social et Environnemental Régional, appelé CESER est issu de la loi de 1972 portant création des Régions.

Assemblée consultative, il s'agit de la deuxième institution régionale, formant avec le Conseil régional « LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES »

Le CESER a pour principale mission d'informer et d'éclairer le conseil régional sur les enjeux et conséquences économiques, sociales et environnementales des politiques régionales, et de contribuer au suivi et à l'évaluation des politiques publiques.

L'assemblée du CESER Auvergne-Rhône-Alpes compte 190 conseillers issus de 4 collèges, représentant :

- Les entreprises et activités professionnelles non salariées
- Les organisations syndicales de salariés
- Des organismes et des associations
- Des personnalités qualifiées (choisies et nommées par le Préfet de région).

Proposés par leur organisme d'origine et nommés par le Préfet pour un mandat de 6 ans, ils constituent la société civile organisée.

Le CESER émet des avis (saisines), des contributions (auto-saisines), et intervient dans de nombreux domaines tels que l'emploi, l'innovation, la transition énergétique, la formation, la recherche, le sport, les finances, ou tout autre thème sur lesquels il lui semble opportun de se prononcer.

Le CESER Auvergne-Rhône-Alpes puise sa force dans les valeurs de la diversité, de l'écoute et de l'échange. Cette richesse lui permet de rendre des avis décisifs, fruit d'un travail collectif.



PRÉAMBULE

Forte de ses 190 conseillers issus de la Société civile, notre assemblée consultative a pour vocation première de permettre aux habitants de la Région de **vivre mieux**.

Fin 2018, le Conseil Régional s'est emparé de la grande cause nationale qu'est le harcèlement scolaire en proposant le rapport « **Protéger nos enfants : un plan ambitieux contre le harcèlement scolaire** » sur lequel le CESER a produit un avis en décembre dernier.

Aujourd'hui, le CESER a poursuivi sa réflexion, l'étendant au champ plus vaste des **violences scolaires**.

Conformément à la demande initiée par l'exécutif régional, le **groupe de travail B** s'est chargé, au nom du CESER, de faire un état des dispositifs existants et d'explorer des pistes nouvelles que la Région pourrait s'approprier pour améliorer le traitement des violences en milieu scolaire.

En effet, forte de sa compétence et de sa présence dans tous les lycées du territoire Auvergne-Rhône-Alpes, la Région est en mesure de proposer et déployer des outils concrets pour agir.

Nous souhaitons vivement que notre avis trouve un écho dans les futures approches régionales en matière de prévention et de lutte contre les violences scolaires. Dans cet objectif, les préconisations portées par le CESER sont organisées en 4 axes :

- former et informer sur les violences et les ressources à disposition
- renforcer la présence humaine dans l'environnement scolaire
- ouvrir les établissements scolaires aux acteurs extérieurs (associations, services sanitaires, etc.)
- fédérer et coordonner les acteurs engagés dans la lutte contre les violences.

Dans une société où la violence semble omniprésente, nous souhaitons, par cet avis et les propositions qu'il porte, que l'espace scolaire puisse demeurer un espace de protection, propice au développement et à l'apprentissage, garant du bien-être des élèves et de la communauté éducative dans son ensemble.

[Antoine QUADRINI, Président du CESER Auvergne-Rhône-Alpes](#)

AVIS
—
2019-12



PRÉSIDENTE DU GROUPE DE TRAVAIL

Mme Anne-Marie ROBERT



RAPPORTEUR

M. Jean-Marie BENOÎT



SOMMAIRE

Préambule.....	3
► INTRODUCTION	7
► ÉTAT DES LIEUX.....	8
Les différentes formes de violences scolaires.....	8
• Les violences physique, psychologique et sexuelle.....	8
• Les violences sur Internet, de genre et institutionnelles	9
• La notion de harcèlement.....	10
Prendre la mesure du fléau.	11
• Les publics concernés	11
• Les facteurs de vulnérabilité.....	13
• Les lieux où s'exercent les violences scolaires	15
• Les répercussions	16
► LES RÉPONSES EXISTANTES	18
De nombreux acteurs impliqués.	18
• L'intervention de l'Éducation Nationale dans les faits de violences scolaires	18
• L'intervention de la Justice dans les faits de violences scolaires.....	20
• L'intervention de la police et la gendarmerie dans les faits de violences scolaires	22
• L'intervention de l'institution régionale en Auvergne-Rhône-Alpes dans les faits de violences scolaires	22
• L'intervention des associations dans les faits de violences scolaires..	23
Focus à l'international.	24
► COMMENT AMÉLIORER LE TRAITEMENT DES VIOLENCES SCOLAIRES	26

Les propositions au plan national	26
► LES PRÉCONISATIONS DU CESER.....	27
Axe 1 Former, informer sur les violences scolaires et les ressources disponibles	28
Axe 2 Renforcer la présence humaine dans l'environnement scolaire.....	29
Axe 3 Ouvrir les établissements scolaires à des acteurs extérieurs pour développer un espace scolaire partagé.....	30
Axe 4 Fédérer et coordonner les acteurs	31
► FICHES FOCUS.....	32
Fiche 1 Le climat scolaire.....	32
Fiche 2 La démarche ABMA.....	34
Fiche 3 Les élèves ambassadeurs	35
Fiche 4 Le malaise des enseignants.....	36
Fiche 5 La méthode pikas.....	37
Fiche 6 Le Tribunal pour enfants de Lyon – Les chiffres 2018.....	38
Fiche 7 Stop au harcèlement : les assises du harcèlement scolaire.....	39
Fiche 8 Le forum associatif du groupe de travail.....	40
Fiche 9 Les jeunes Ambassadeurs des droits auprès des enfants (JADE)	44
► CONCLUSION.....	45
► BIBLIOGRAPHIE.....	46
► GLOSSAIRE.....	48
► CONTRIBUTEURS.....	49
► REMERCIEMENTS.....	50
► DÉCLARATION DES GROUPES	51
► RÉSULTATS DES VOTES	60
► CONTACTS.....	67



INTRODUCTION

CONTEXTE

À l'heure où se discute au Parlement le projet de loi « pour une école de la confiance » présentée par le Ministre de l'Éducation Nationale, la question des violences scolaires, dont les médias se font régulièrement l'écho, apparaît plus que jamais comme un problème central qui concerne l'ensemble de la communauté éducative, et même au-delà.

OBJECTIF

C'est pourquoi le CESER Auvergne-Rhône-Alpes, saisi il y a quelques mois par l'exécutif régional sur cette question, s'est attaché à explorer des pistes d'action susceptibles de compléter les nombreux dispositifs et initiatives existant déjà à cet égard.

ENJEUX

Malgré de nombreuses tentatives et expérimentations, l'actualité de ces derniers mois signe la persistance de difficultés d'importance variable, émaillant le quotidien de trop nombreux élèves et enseignants. Certes, on ne saurait attendre qu'au sein des 63 600 établissements scolaires français, qui accueillent 861 000 professeurs et 12,4 millions d'élèves¹ aucun problème, aucun conflit ne soit détecté. Pour autant, la gravité des conséquences notamment psychologiques et sociales de tels actes incite le CESER à proposer de nouvelles approches, en tenant compte des effets constatés des mesures précédemment prises à différents niveaux de responsabilité, ainsi que des caractéristiques mêmes des faits de violence, qui se transforment au gré des évolutions de la société.

QUESTIONS

Les violences scolaires sont-elles un phénomène nouveau ? En augmentation ? Quel paysage les différents outils de prévention et de lutte mis en place au fil du temps dessinent-ils ? Sont-ils efficaces ? Suffisants ? Comment les compléter, articuler plus finement leurs composantes ?

DÉMARCHE

C'est l'objet des réflexions conduites d'octobre 2018 à mai 2019 par le groupe de travail constitué à cette fin au sein du CESER, avec l'appui de nombreux témoins et experts de la question des violences scolaires.

“ Il ne peut y avoir plus vive révélation de l'âme d'une société que la manière dont elle traite ses enfants ”

Nelson MANDELA
Un long chemin vers la liberté

¹ Ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse - CID 195 - Les chiffres clé du système éducatif - Année scolaire 2016-2017

LES DIFFÉRENTES FORMES DE VIOLENCES SCOLAIRES

La première enquête de victimation date de 1996, et ce n'est qu'en 2011 que l'Éducation Nationale s'en saisit, en créant notamment l'**Observatoire national de la violence à l'école** et en organisant les premières Assises nationales contre le harcèlement². Depuis les années 90, ce ne sont pas moins de **14 plans de lutte contre la violence à l'école qui se sont succédés**.

Tout en étant multiformes, les violences scolaires sont majoritairement interpersonnelles et concernent essentiellement les élèves entre eux. Les auteurs et les victimes peuvent aussi être des enseignants ou d'autres membres du personnel scolaire, voire l'institution elle-même. Elles recouvrent également les atteintes portées à la sécurité et aux biens.

► LES VIOLENCES PHYSIQUE, PSYCHOLOGIQUE ET SEXUELLE

Trois sphères de violence peuvent s'exclure mutuellement ou s'intercroiser. Il en résulte différentes typologies de violence, avec plusieurs niveaux de gravité.

La violence physique

Elle est caractérisée par « la menace ou l'utilisation intentionnelle de la force physique ou du pouvoir contre soi-même, contre autrui ou contre un groupe ou une communauté qui entraîne ou risque fortement d'entraîner un traumatisme, un décès, des dommages psychologiques, un maldéveloppement ou des privations »³.

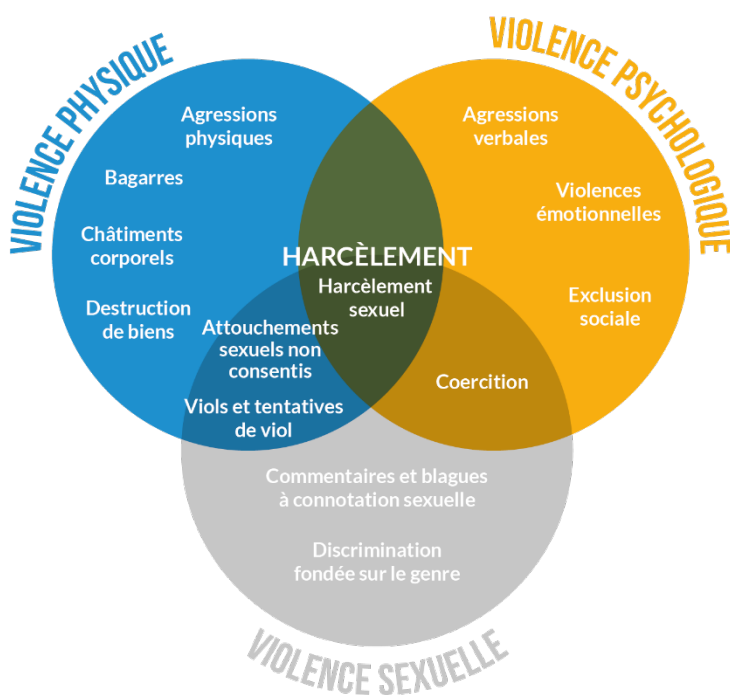


La violence à l'école n'est pas un phénomène nouveau. Pour autant les données manquent, car la prise de conscience, et donc l'observation du phénomène, ont été tardives en France.

La manière de l'appréhender, elle, a évolué au fil du temps au travers notamment d'une exposition médiatique lui conférant une grande résonance, entraînant ainsi une prise de conscience collective, tant au niveau des décideurs politiques que de l'opinion publique.

²Sciences humaines - n°301 - Mars 2018

³UNESCO - Document d'orientation 29 - Janvier 2017, reprenant le rapport mondial de l'OMS sur la violence et la santé - 2002



LES VIOLENCES SUR INTERNET, DE GENRE ET INSTITUTIONNELLES

La cyber-violence

C'est une agression commise via les outils de communication numériques. Sa spécificité réside dans l'absence de face à face entre agresseur(s) et victime(s) au moment des faits. Sa diffusion est rapide, voire instantanée. L'intensité et la virulence de l'agression peuvent être exacerbées par l'anonymat que peut procurer le cyberspace. En effet, l'agresseur se sent protégé et n'est pas incité à retenir ses attaques, la victime est d'autant plus atteinte qu'elle ne sait pas toujours d'où et de qui émane l'agression. Plusieurs études montrent néanmoins l'existence d'une continuité entre les activités en ligne et la vie sociale dans les établissements scolaires.

La violence de genre

« En milieu scolaire, la violence de genre désigne les actes ou menaces de violence sexuelle, physique ou psychologique perpétrés dans les écoles et leur environnement, résultant de normes et stéréotypes de genre, et imposés par des rapports de force inégaux⁵ ».

La violence de genre peut concerner la discrimination sexiste, les questions de mixité (scolarité n'offrant pas les mêmes perspectives aux filles et aux garçons), l'orientation sexuelle LGBT (lesbiennes, gays, bisexuels et transsexuels) et l'expression de genre (garçons perçus comme effeminés et filles perçues comme masculines).

Source : Rapport de l'UNESCO « Behind the numbers: Ending school violence and bullying », 2019

Entre élèves, la violence physique peut prendre différentes formes : bousculade, tirage de cheveux, coups, passage à tabac, jet d'objets, jeu de la toupie, jeu de l'olive, confinement forcé dans un lieu, destruction d'effets personnels, racket, etc.

La violence psychologique

Il n'existe pas de définition universelle de la violence psychologique. En milieu scolaire, celle-ci peut désigner tout acte de violence non physique nuisant à l'intégrité psychique d'un élève et ayant pour but de malmenager, rejeter, exclure, isoler, dénigrer, intimider, humilier ou dévaloriser cet élève.

La parole (moqueries, injures, menaces), l'absence de parole

(mise à l'écart), les écrits (insultes) ou les dessins (caricatures) sont autant d'actes de violence psychologique. Ils peuvent susciter la peur, la terreur, la honte, le découragement et la culpabilité et provoquer, par usure mentale, la vulnérabilité, l'affaiblissement, voire la dépression.

La violence sexuelle

Elle regroupe « tout acte sexuel, tentative pour obtenir un acte sexuel, commentaire ou avances de nature sexuelle, ou actes visant à un trafic ou autrement dirigés contre la sexualité d'une personne en utilisant la coercition, commise par une personne indépendamment de sa relation avec la victime, dans tout contexte, y compris mais sans s'y limiter, le foyer et le travail ».⁴

⁴ UNESCO - Document d'orientation 29 - Janvier 2017, reprenant le rapport mondial de suivi sur l'EPT, document stratégique 21 2015.

⁵ Rapport UNESCO et ONU Femmes - « Lutte contre la violence de genre en milieu scolaire - Orientations mondiales », 2017



Les violences institutionnelles

Les violences institutionnelles peuvent prendre différentes formes. Les identifier suppose de mieux comprendre l'origine d'un phénomène, ses victimes et les circonstances de leur apparition et de leur développement.

- La violence institutionnelle éprouvée notamment par les familles en précarité (des parents comme des enfants) conduit à des inégalités dans l'orientation scolaire et donc à l'exclusion de milliers d'élèves d'un parcours classique de formation⁶.
- La violence institutionnelle envers les enfants en situation de handicap est une autre forme de violence en milieu scolaire, générant « une situation de désavantage et d'exclusion mais aussi, une situation qui manque de moyens et qui entraîne les inadaptations et insuffisances pédagogiques »⁷.
- Enfin, la complexité de certaines situations familiales peut être la source de violences scolaires récurrentes difficiles à juguler qui impactent le climat scolaire des établissements.

LA NOTION DE HARCÈLEMENT

Le harcèlement scolaire

Il se définit comme l'exposition répétée d'une victime à des comportements agressifs de ses pairs visant à la blesser ou à l'humilier. Il peut s'agir de violence physique, de violence verbale et/ou de l'intention de causer des dommages psychologiques en ayant recours à l'humiliation ou à l'exclusion⁸.

Cette notion, désignée par le terme « *school bullying* » en anglais, est née en Suède dans les années 70. Elle est ensuite apparue en France, à la fin des années 90 et les décideurs publics et politiques l'utilisent depuis les années 2000. Depuis, la définition du phénomène a évolué.

Ainsi, en France, le terme « harcèlement » est indifféremment utilisé pour décrire les situations caractérisées entre adultes et celles entre enfants ou adolescents, qui recouvrent pourtant des réalités très différentes. Plus ou moins adapté, le terme « harcèlement » existe aujourd'hui dans la langue

française et permet une représentation collective partagée de ce qu'il signifie. Il est néanmoins important d'en définir un certain nombre d'indicateurs précis permettant de l'appréhender et d'en mesurer l'ampleur.

De nombreuses études considèrent que la notion de harcèlement à l'école prend en compte plusieurs composantes⁹ :

- **La répétition et la durée** : les agressions sont réitérées, elles se reproduisent et s'inscrivent dans le temps,
- **L'asymétrie et la domination** : la violence du rapport de force instaure une relation de domination entre l'agresseur (ou les agresseurs) et la victime,
- **L'isolement** : de la victime face à son/ses agresseur(s).

Le cyberharcèlement

Le cyberharcèlement est un harcèlement à part entière et une cyberviolence caractéristique.

Le développement d'Internet, des réseaux sociaux et la démocratisation des nouvelles

⁶ Rapport CESE - « Une école de la réussite pour tous » - 2015

⁷ Rapport CNESCO sur la « Qualité de Vie » (QDV) à l'école des enfants en situation de handicap (troubles cognitifs et psychiques inclus) - 2016

⁸ UNESCO - Document d'orientation 29 - Janvier 2017, reprenant le rapport mondial de suivi sur l'éducation - 2016

⁹ Sciences humaines - n°301 - Mars 2018

technologies de communication ont contribué à le démultiplier.

Le Ministère de l'Éducation Nationale définit le cyberharcèlement comme « le fait d'utiliser les technologies d'information et de communication pour porter délibérément atteinte à un individu de manière répétée dans le temps ».

Désinformer, blesser, discréditer en sont les principales conséquences.

Les supports du cyberharcèlement sont multiples et concernent tout l'écosystème numérique : téléphones mobiles, messageries instantanées, forums, chats, jeux en ligne, courriers électroniques, réseaux sociaux, sites de partage de photographies...

Le cyberharcèlement peut prendre différentes formes : intimidation, injure, chantage, menace, humiliation, manipulation, moquerie, usurpations d'identité, diffusion de fausses rumeurs, diffamation...

De nouvelles pratiques de cyberharcèlement ont connu un développement plus récent : la progression du *sexting*, pratique consistant à relayer des images à caractère intime envoyées dans le cadre d'un dialogue privé, le *happy slapping* (filmer une agression physique), le *flood* (inonder de messages inutiles), le *doxing* (diffuser largement des informations personnelles), le *hoax* (répandre de fausses informations) et le *revenge porn* ou porno-divulgateur (diffuser des photos et vidéos de nu, à caractère sexuel, dans un esprit de vengeance)...

Le cyberharcèlement ne connaît ni frontière géographique, ni limitation temporelle. Il se manifeste 7 jours sur 7, 24 heures sur 24, à l'école ou en dehors de la sphère scolaire, jusqu'au domicile même de la victime, aucun espace

de vie n'étant plus protégé.

Comme pour la cyberviolence, l'agresseur agit dans l'anonymat, la plupart du temps caché derrière un écran, un pseudo...

Enfin, ses répercussions sont de grande ampleur du fait de la diffusion vers un très grand nombre de personnes et peuvent faire des victimes collatérales, comme les familles.

Les éléments diffusés peuvent être irréversibles, le harcèlement est perçu comme continu, la diffusion de l'image ne pouvant être véritablement stoppée, même si le harcèlement cesse.

Dans les cas de cyberharcèlement, tout diffuseur devient complice et augmente de fait l'ampleur de l'agression, qui peut devenir incontrôlable. L'ascendant de l'agresseur est d'autant plus fort sur sa victime qu'il possède une meilleure maîtrise de l'outil numérique.

PRENDRE LA MESURE DU FLÉAU

LES PUBLICS CONCERNÉS

Les élèves sont les principales victimes de ces violences. La communauté éducative dans son ensemble, enseignants et personnel non enseignant, est également susceptible d'en être victime.



Dans le monde, en 2012, la représentante spéciale du Secrétaire Général de l'ONU chargée de la question de la violence à l'encontre des enfants

relevait que plus d'un milliard d'enfants sont scolarisés dans le monde. Force est de constater que, si beaucoup d'entre eux jouissent de leur droit d'être instruits dans un environnement sûr et stimulant, pour d'autres l'école ne garantit pas l'exercice de ce droit. Ainsi, on estime à 246 mil-

lions¹⁰ le nombre d'enfants et d'adolescents confrontés chaque année à une forme ou une autre de violence et de harcèlement en milieu scolaire.

Un sondage réalisé par l'UNICEF en 2016 auprès de 100 000 jeunes issus de 18 pays faisait apparaître que deux-tiers d'entre eux estimaient avoir été victimes de harcèlement.

Violence et harcèlement à l'école sont des phénomènes universels, affectant les populations scolaires avec une ampleur et des inflexions propres à chaque pays. La part d'élèves harcelés est estimée à 31,7 % de la population scolaire en Amérique du Nord, 25 % en Europe et jusqu'à 48,2 % en Afrique Subsaharienne. Les agressions physiques varient aussi grandement selon les pays observés (20,5 % en Amérique Centrale, 48,4 % en Océanie), Amérique du Nord et Europe mis à part, c'est le harcèlement physique qui se rencontre le plus fréquemment dans les différents pays observés par l'UNESCO¹¹.


Garçons et filles semblent à parts égales affectés par les violences scolaires, mais avec des variantes selon le genre : si les garçons sont plutôt victimes d'agressions physiques, de bagarres, les filles semblent davantage touchées par un harcèlement psychologique

¹⁰ Rapport « Violence et harcèlement à l'école - Rapport sur la situation dans le monde » - UNESCO - 2017

¹¹ « School violence and bullying » - Rapport UNESCO - 2017



(ignorées, tenues à l'écart, victimes de rumeurs malveillantes), basé sur leur apparence physique, et prenant volontiers la forme de cyberharcèlement⁸.

 **En France**, les données les plus récentes disponibles sont deux enquêtes de la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) du Ministère de l'Éducation Nationale, publiées en décembre 2018¹² qui ont fait ressortir les résultats suivants :

- **94 % des lycéens** déclarent se sentir bien dans leur établissement, et 92 % ont le sentiment d'être en sécurité à l'intérieur du lycée.
- Le nombre d'incidents graves

semble rester stable depuis quelques années (**13,4 incidents graves pour 1 000 élèves** déclarés dans les établissements publics du second degré au cours de l'année 2017-2018).

- **77 % des incidents graves** sont des atteintes aux personnes (violences verbales surtout), dont l'auteur est un garçon dans 82 % des cas.

Les établissements les plus exposés sont les lycées professionnels (22,3 incidents graves pour 1 000 élèves), suivis par les collèges (13,9), puis les lycées généraux et technologiques (7,2).

On relève toutefois que :

La part de lycéens se sentant en sécurité à l'extérieur du lycée **a diminué** entre 2015 (83 %) et 2018 (77 %).

10 % des lycéens estiment qu'il y a de la violence dans leur établissement : c'est **deux fois plus** qu'en 2015.

Un lycéen sur 3 déclare avoir subi le vol de fournitures scolaires ou la mise à l'écart du groupe.

La part de collégiens estimant qu'il y a de la violence dans leur établissement a elle aussi doublé en deux ans, pour atteindre **10 % des effectifs**.

Les relations avec les enseignants semblent se détériorer : **16 % des élèves** les jugent mauvaises en 2018 contre 11 % trois ans plus tôt.

Au total, s'ils donnent une image plutôt stable et relativement favorable du climat scolaire dans les établissements d'enseignement français, les différents indicateurs issus des enquêtes conduites auprès des élèves font cependant apparaître des résultats contrastés selon le type d'établissement, et témoignent d'un certain effritement des perceptions positives relevées jusque-là.

Ces chiffres ne reflètent probablement pas toute la réalité du terrain : la loi du silence prévaut trop souvent chez les victimes, les données régionales officielles font défaut et les facilités d'usage d'Internet démultiplient les faits de cyberviolence.

Concernant les centres de formation des apprentis, les chiffres manquent, mais il semble que les cas de violence et de harcèlement y soient rares pendant les temps d'enseignement. Les élèves étant par ailleurs insérés professionnellement et travaillant sous contrat, ils sont plus responsabilisés que des lycéens du même âge. Toutefois dans certaines branches, la mixité tarde parfois à se développer, conduisant à des situations d'exclusion.

Harcèlement scolaire : un élève sur 10 concerné...

En 2013, une enquête de l'Éducation Nationale faisait ainsi état de **700 000 élèves** victimes de harcèlement en France¹³, **soit un élève sur 10** entre 3 et 15 ans avec des aspects différents selon l'âge ou le sexe, les risques de harcèlement semblant aller en décroissant avec un pic en fin d'école primaire et au collège.

- 6 % en école primaire
- 10 % au collège
- 1 % au lycée en filière générale
- 3 % au lycée en filière professionnelle¹⁴

¹² Depp - Enquête de climat scolaire et victimation effectuée auprès de 30 000 élèves, note d'information n°18-33 ; enquête SIVIS 2017-18, note d'information n°18-32

¹³ La revue des parents – FCPE - Décembre 2018

¹⁴ Sciences humaines - n°301 - Mars 2018

Selon la DEPP, le harcèlement toucherait à parts égales les filles et les garçons (violences plutôt physiques pour les garçons, plutôt psychologiques ou à caractère sexuel pour les filles).

Quant à l'intensité du phénomène, Eric DEBARBIEUX estimait en 2016¹⁵ que 6% des cas de harcèlement, impliquant de multiples agressions quotidiennes, étaient sévères à très sévères.

En 2018, un peu plus de 5% des lycéens déclaraient s'être trouvés dans une situation de cumul de violences (au moins 3 faits ou plus), pouvant s'apparenter à du harcèlement, près de 8% pour les élèves de lycées professionnels.

Une progression des cyberviolences

Les violences subies via les nouvelles technologies se développent, suivant en cela le développement d'Internet dont un tiers des utilisateurs dans le monde a aujourd'hui moins de 18 ans.

En France, comme dans le reste du monde, le cyberharcèlement progresse :

- **14% des lycéens**¹⁶ ont déclaré avoir été l'objet d'une attaque sur Internet, les filles ayant une fois et demi plus de risques d'être touchées par le harcèlement en ligne.
- Le risque de moquerie ou de harcèlement sur Internet augmente ensuite avec l'âge, en lien direct avec un usage intensifié d'Internet. Les adolescents auraient ainsi **4 fois plus de risques** de faire l'objet de harcèlement en ligne par rapport aux 6/11 ans.
- **9% des lycéens** déclarent s'être fait insulter via le téléphone ou les réseaux sociaux¹⁷,

24% des adolescents seraient en France sujets au harcèlement en ligne.¹⁸

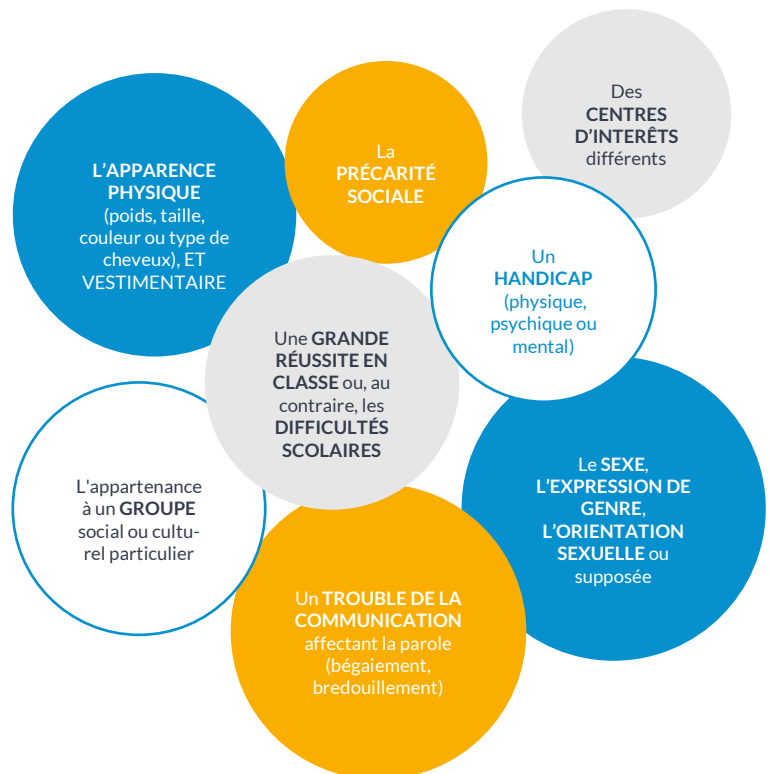
LES FACTEURS DE VULNÉRABILITÉ

La stigmatisation des différences

De manière générale, les enfants perçus comme différents, sont davantage susceptibles d'être pris pour cible.

Selon le rapport de l'UNESCO, les facteurs de vulnérabilité face à la violence et au harcèlement

scolaires dans le monde seraient à rechercher prioritairement du côté des normes de genre, des normes sociales, ainsi que de facteurs contextuels et structurels plus généraux : apparence physique, handicap, pauvreté, statut social, origine ethnique, nationalité, différences religieuses, linguistiques, culturelles. Constat globalement partagé en France où les violences et le harcèlement scolaire se fondent sur le rejet de la différence et la stigmatisation de certaines caractéristiques (voir ci-dessous).



¹⁵ L'école face à la violence, Eric DEBARBIEUX - Armand Colin - 2016

¹⁶ Enquête de la DEPP, note d'information 18-33 - Décembre 2018

¹⁷ Enquête de la DEPP, note d'information 18-33 - Décembre 2018

¹⁸ Consultation Nationale des 6-18 ans - UNICEF France - 2018 - Quel genre de vie ? Filles et garçons : inégalités, harcèlements, relations.

La prévalence des questions de genre



L'UNESCO souligne combien les normes de genre en vigueur dans différentes cultures, telles que la domination masculine et le rôle subalterne symétriquement dévolu aux femmes, sont de nature à donner naissance à diverses formes de harcèlement ou de violences, favorisant des rapports inégalitaires principalement envers les filles. De même, les enfants ou adolescents dont l'orientation sexuelle ou l'expression de genre n'est pas conforme aux normes et stéréotypes en usage dans leur environnement seront plus exposés à la violence et au harcèlement à l'école. Ainsi, la violence envers les élèves LGBT ou perçus comme tels serait trois à sept fois plus élevée qu'envers les autres élèves.¹⁹

Cette approche rejoint l'analyse mise en évidence par E. DEBARBIEUX relative aux violences sexistes ou en lien avec le genre. Elles constituent, selon lui « l'oppression viriliste » et seraient à l'origine de bon nombre des formes de violences scolaires. Dans ce cadre, les violences sexistes ou de genre reviendraient à s'attaquer à un individu en raison de son appartenance à l'un ou l'autre sexe, ou plus exactement à un individu jugé non conforme aux rôles socialement attribués à son sexe. La violence, caractérisée par la force, l'exclusion sociale, est sexiste en ce qu'elle impose une norme virile (du plus fort) et refuse le plus faible (le « doux »), celui-ci étant associé au féminin. Dans ce schéma « viriliste », tout individu faible (fille ou garçon) est associé au genre féminin.²⁰

Au lycée, si les violences physiques deviennent plus rares, les



phénomènes d'exclusion sociale sont souvent liés à l'orientation sexuelle, l'expression de genre...

Les bons élèves, également assimilés au genre féminin, seraient ainsi plus exposés à cette stigmatisation et cette ostracisation.

Les effets de groupe

Pour expliquer l'irruption de la violence dans les relations humaines, certains philosophes et anthropologues, tel René GIRARD²¹, ont aussi mis en avant la fonction unificatrice et identitaire que revêt pour le groupe l'adoption d'un comportement violent envers l'un de ses membres, alors désigné comme « bouc émissaire », et délibérément sacrifié pour cimenter l'unité du groupe.

Le besoin d'imitation de l'enfant envers ses parents se rejoue dans l'univers scolaire, avec à la fois un besoin de reconnaissance et un désir de différenciation envers ses pairs. Cela le conduit à une sourde rivalité avec eux, l'énergie ainsi générée étant source de violence : c'est la théorie de la « rivalité mimétique », débouchant sur la désignation d'une « victime émissaire ».

Le harcèlement met ainsi un individu isolé aux prises avec un groupe, qui va créer ou restaurer son unité en l'excluant sur la base de différences au fond sans importance.

Le succès de ce processus repose sur le silence de la victime. La mise en mots et en lumière de ses ressorts implicites amoindrit immédiatement sa portée. L'encouragement à l'usage d'une parole libératrice est d'ailleurs une clé essentielle pour désamorcer la violence du groupe et mettre fin à la situation de harcèlement.

S'agissant du harcèlement, E. DEBARBIEUX évoque des « comportements d'opportunité ». Le déclenchement d'une situation de harcèlement peut se jouer en un instant.

Pour autant, différentes dynamiques de la vie en société permettent d'expliquer pourquoi le harcèlement fonctionne²² : la loi du silence, la résignation de la cible, la place du rire, le processus de surenchère et la constante triangulaire en sont les principaux ressorts.

¹⁹ « Rapport "Violence et harcèlement à l'école - Rapport sur la situation dans le monde" - UNESCO - 2017

²⁰ E. DEBARBIEUX, A. ALESSANDRIN, J. DAGORN, O. GAILLARD, Les violences sexistes à l'école - Une oppression viriliste - Observatoire européen de la violence à l'école - 2018

²¹ René GIRARD : Le bouc émissaire - Grasset - 1982

²² Audition de Bertrand GARDETTE, co-fondateur de l'Association pour la Prévention des Phénomènes de Harcèlement - Entre Elèves (APHEE).

LES LIEUX OÙ S'EXERCENT LES VIOLENCES SCOLAIRES

S'il est apparu comme primordial de mieux appréhender les concepts et phénomènes de violence, le CESER a également souhaité préciser l'environnement où s'exercent les actes de violence.

Le milieu scolaire considéré comprend le périmètre géographique de l'établissement. Au sein de celui-ci, la violence physique sera souvent plus visible, s'exprimant en classe, en cours de récréation, au restaurant scolaire ou encore dans le cadre d'activités sportives. Le harcèlement est quant à lui plus susceptible de se produire dans d'autres lieux où la visibilité et la surveillance sera moins aisée, tels que les toilettes, couloirs, vestiaires, préaux...

En dehors de l'établissement scolaire, le développement des violences s'étend également aux trajets domicile-établissements et donc aux transports scolaires ainsi qu'au cyberspace. Même si certains faits de cyberviolence s'expriment en dehors de l'établissement, c'est bien la qualité d'élève qui est affectée²⁵.

Les violences scolaires se produisent dans différents contextes éducatifs²⁶.



LA VICTIME

Outre les facteurs de stigmatisation identifiés, la victime peut présenter une fragilité passagère (inhérente à l'adolescence), traverser "un moment de vulnérabilité"

LES PAIRS

Un positionnement non homogène:
- en position de défenseurs de la victime,
- de supporteurs du côté de l'agresseur
- ou davantage passifs, complices involontaires

LE HARCELEUR

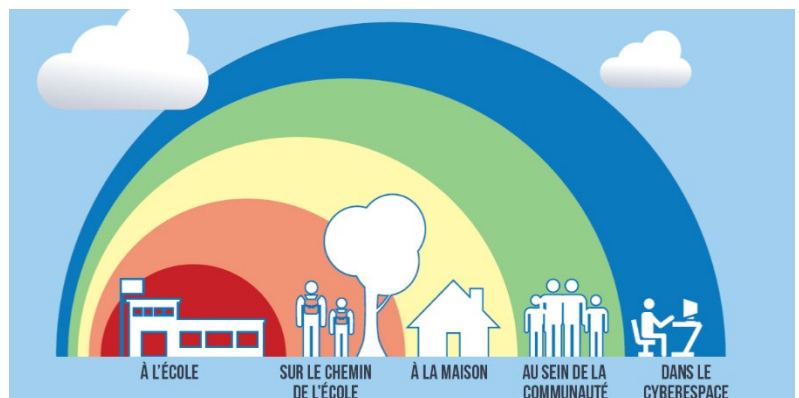
Un enfant ou adolescent manquant de conscience de l'autre, en quête de popularité, prétextant parfois « tromper l'ennui ou s'amuser », ayant la peur d'être exclu du groupe

La constante triangulaire victime-agresseur-pair dans laquelle chaque partie joue un rôle dans la dynamique d'ensemble est unanimement reconnue.

Selon B. GARDETTE co-fondateur de l'Association pour la prévention des phénomènes de harcèlement entre élèves (APHEE), s'il semble peu aisé de dresser un profil physique ou physiologique type de chaque acteur de ce triangle relationnel, quelques points communs peuvent toutefois être mis en exergue²³ (voir schéma ci-dessus).

Quelles qu'en soient les causes, les situations aboutissent souvent à ce que la victime se trouve dans une incapacité à se défendre, l'agresseur dans l'incapacité de mettre fin à cet engrenage pris dans une « escalade complémentaire »²⁴ : la violence dans la relation augmente à mesure que le harcelé cède le pouvoir au harceleur.

Une action sur les composantes du harcèlement peut aboutir à une solution, et chaque « acteur » est potentiellement porteur d'une solution au problème. Indissociable du processus d'apprentissage et de sociabilité, le harcèlement apparaît comme ne pouvant être totalement éradiqué.



²³ Éléments de ce schéma extraits de l'audition de B.GARDETTE, CPE Lycée Lafayette et cofondateur de l'APHEE en date du 15/11/2018 et du numéro 301 de sciences humaines - mars 2018

²⁴ Emmanuelle PIQUET « Le Harcèlement scolaire en 100 questions ».

²⁵ Audition de Laurent BESSUEILLE, Proviseur à la vie scolaire auprès de Madame le Recteur - 17/10/2018

²⁶ Violence et harcèlement à l'école - Rapports sur la situation dans le monde - UNESCO - 2017

LES RÉPERCUSSIONS

Les faits de violences scolaires, tant physiques que relationnelles, et plus précisément les faits résultant de harcèlement scolaire, peuvent avoir des incidences négatives et causer des dommages graves, multiples et irréversibles sur l'enfant et l'adolescent.

Pourtant, près de 25 % des victimes n'évoquent pas leur situation et n'en parlent à personne. Ce silence, souvent lié à un profond mal-être, un sentiment de honte ou de culpabilité, traduit également une perte ou une absence de confiance dans les adultes, et la crainte de ne pas être compris ou pris au sérieux.

Plusieurs études identifient des conséquences sur la scolarité de l'enfant et sur son développement.

Sur la scolarité de l'enfant

À court terme, ces violences sont susceptibles d'entraîner le développement d'un sentiment d'insécurité et de l'absentéisme.

En affectant la capacité des élèves à se concentrer, le harcèlement scolaire peut également avoir une **incidence négative sur la réussite scolaire**, la baisse des résultats pouvant occasionner le redoublement, voire la rupture scolaire.

La **réorientation**, le changement d'établissement ou la **déscolarisation** sont aussi souvent inévitables pour certaines victimes.

Pour les enfants en situation de handicap, l'inclusion scolaire en milieu ordinaire reste un combat même si les chiffres ont tendance à progresser. Trois quart de ces enfants sont scolarisés, dont la moitié de manière régulière. Toutefois, à partir de l'entrée en collège, le taux de scolarisation diminue pour les enfants présentant des troubles cognitifs et psychiques, hypothé-

quant ainsi leur avenir professionnel.

Sur le développement de l'enfant

Sa santé physique et émotionnelle peut être menacée. Les conséquences telles que les atteintes psychologiques, les problèmes de carence et de développement affectifs peuvent paraître moins évidents mais compromettre pour autant durablement le bien-être individuel, familial et sociétal de l'enfant.

Ainsi, la plupart des enfants qui font l'expérience de la violence en milieu scolaire peuvent connaître **des troubles du sommeil**. 17,2 % des élèves harcelés ont des difficultés d'endormissement contre 7 % pour les élèves non victimes de harcèlement²⁷. Les **états anxieux**, le **développement du stress**, l'**effritement de l'estime de soi** et la **perte de confiance en soi**, la **désocialisation** sont des manifestations récurrentes chez les élèves victimes de harcèlement.

Environ 26 % des élèves souvent harcelés font part d'un niveau relativement faible de satisfaction à l'égard de la vie contre 10 %

environ pour les élèves qui ne sont pas exposés à des actes de harcèlement.²⁸

L'**agressivité envers soi** ou les autres, les **fugues**, les **phobies sociales** ou les **troubles obsessionnels compulsifs** peuvent aussi apparaître.

La violence et le harcèlement peuvent aussi conduire les enfants à adopter davantage de conduites ou **comportements de santé à risque**. On recense ainsi des liens étroits entre le harcèlement et les comportements à risque chez les adolescents (scarification, alcoolisation, consommation de drogue, expériences sexuelles précoces). Plus de 30 % des élèves victimes seraient consommateurs réguliers d'alcool contre 19 % chez les élèves non victimes de harcèlement. La consommation de tabac varie du simple au double entre ces catégories passant de 8,6 % de fumeurs pour les élèves non victimes de harcèlement à près de 20 % pour les victimes, et de 1,7 % de consommateurs de cannabis à 7,9 % pour les élèves victimes.



²⁷ School violence and bullying- Global status and trends, drivers and consequences - Mental health risk factors, GSHS ; Risk behaviours, GSHS

²⁸ OCDE, Base de données PISA 2015, tableau III.8.15

Dans les cas les plus graves, des conduites autodestructrices, voire suicidaires peuvent être provoquées.

23,4% des élèves harcelés ont sérieusement pensé au suicide contre 12% pour les élèves non victimes.

Sur la vie d'adulte

Les effets peuvent se prolonger au-delà de la scolarité, à l'âge adulte, impactant ainsi durablement le développement de la personne, sa qualité de vie et celle de son entourage : **dépression, difficultés à s'insérer dans le monde du travail, déficit de sociabilité...** induisant également des coûts sociaux et économiques ultérieurs pour la société. Les témoignages d'anciennes victimes de harcèlement scolaire montrent des conséquences néfastes à long terme sur leur bien-être et leur santé physique et psychologique : **difficultés à construire une vie de couple, à nouer des amitiés, à se faire une place au travail et à évoluer professionnellement...**²⁹

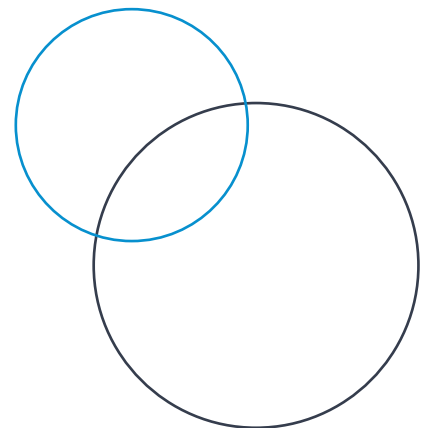
Sur les familles

Les familles aussi sont lourdement impactées par des situations de violences scolaires, notamment la violence de l'institution scolaire qui, en dépit de sa vocation inclusive, induit trop souvent pour les parents et les familles une **exclusion de fait de l'espace social qu'est l'école**.

Pour les familles en précarité, les répercussions sont les suivantes :

- L'accompagnement à la scolarité de leurs enfants est rendu plus difficile par **une orientation scolaire trop souvent excluante**. Cela situe ces enfants dans un parcours de formation aux ambitions moindres que celles habituellement portées par l'institution scolaire.
- Un regard discriminatoire de la part de l'institution scolaire envers les parents renforce la situation d'exclusion dans laquelle ces familles se trouvent.

Pour les parents d'enfants en situation de handicap, l'entrée à l'école et la scolarité sont décrites comme un véritable « **parcours du combattant** ». Ces parents doivent se battre tous les jours pour que leurs enfants bénéficient d'une scolarisation. Certains parents doivent quitter leur travail devant l'ampleur de la tâche quand d'autres n'ont plus les moyens et l'énergie de mener ce combat.



²⁹ Assises du harcèlement scolaire de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, table ronde « Harcelé, harceleur : que vivent-ils réellement ? Comment les aider ? » - 15 mars 2019

► L'INTERVENTION DE
L'ÉDUCATION NATIONALE
DANS LES FAITS DE
VIOLENCES SCOLAIRES

Prévenir

- Mission ministérielle de prévention et de lutte contre les violences en milieu scolaire
- Plan de prévention national « Non au harcèlement »
- Réalisation d'enquêtes nationales annuelles de victimation pour évaluer le climat scolaire avec des données objectives, dans différents types d'établissements (collèges, lycées...), pouvant être complétées par des enquêtes locales de climat scolaire mises en place dans chaque académie et obéissant à un cadre méthodologique et déontologique rigoureux
- Écoles, collèges ou lycées peuvent individuellement s'engager dans une **démarche d'amélioration du climat scolaire** reposant sur une stratégie et un plan d'action concret, décliné en sept axes interdépendants (exemples : actions sur les apprentissages, la pédagogie et la relation éducative, mise en place d'un plan de prévention du harcèlement, gestion et anticipation des conflits, coéducation avec les familles, partenariats avec la police, la gendarmerie, la justice, réflexion sur la qualité de vie et le bien-être à l'école...), dans une approche systémique et globale. [Voir FICHE 1 - Le climat scolaire, p.32](#)



02

LES RÉPONSES EXISTANTES

D'après la Convention internationale des droits de l'enfant, tous les enfants du monde sont égaux et doivent être protégés contre la violence, la maltraitance et la discrimination (article 2 & 3). Tout enfant doit pouvoir bénéficier de la même instruction et pouvoir aller à l'école dans un environnement favorable à son apprentissage (article 28).

- Obligation pour chaque établissement de faire un **diagnostic de sécurité**, de créer et de faire vivre un **Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté**, en charge de l'élaboration d'un plan de prévention de la violence présenté pour adoption au Conseil d'Administration
- Sur le terrain : assurer une surveillance de tous les lieux dans les établissements scolaires

Sensibiliser

- **Le prix « Non au harcèlement »**, créé en collaboration avec la MAE (Mutuelle Assurance de l'Éducation) et récompensant chaque année des affiches ou vidéos conçues par des élèves ou personnels d'établissements scolaires
- **La journée nationale de lutte contre le harcèlement à l'école**, chaque 1^{er} jeudi de novembre, dédiée à des actions de sensibilisation au fléau que constitue le harcèlement
- Dans les établissements : **démarches de sensibilisation** des professionnels et des élèves ; elles visent à mieux détecter les formes possibles de violences, et/ou à susciter des attitudes de respect, de tolérance, d'égalité entre élèves : c'est notamment le cas de « Aller bien pour mieux apprendre » (ABMA), créé avec la participation du Rectorat de Lyon, qui propose une démarche de promotion de la santé globale et de la citoyenneté au sein d'établissements volontaires. [Voir FICHE 2 - La démarche ABMA, p.34](#)
- **Sensibiliser les parents** : création au Rectorat de Clermont-Ferrand d'un groupe académique de parentalité (GRAP) qui organise des rencontres pour



renforcer le lien entre personnels de l'Éducation nationale et parents d'élèves. Des cafés des parents sont aussi créés dans certaines communes, parfois en lien avec la municipalité.³⁰

- Lancement par l'Éducation nationale d'une campagne de sensibilisation et de prévention « Collèges et lycées engagés contre l'homophobie et la transphobie : tous égaux, tous alliés » en janvier 2019.

Informers et former

- **Numéro vert 3020** accessible à tous (parents, professionnels, élèves). Tous les jours ouvrables de 9h à 18h. Géré par l'École des parents.
- **Numéro vert Net Écoute 0800 200 000** accessible à tous, destiné aux enfants et adolescents confrontés à des problèmes dans leurs usages numériques. Tous les jours ouvrables de 9h à 19h. Géré par l'association E-Enfance.
- **Formations** organisées notamment dans le cadre du plan de prévention national « Non au harcèlement », et des démarches d'amélioration du climat scolaire menées par les établissements :
 - **Enseignants, surveillants** : détection des situations de harcèlement (signaux faibles) ; notamment, sur l'Académie de Lyon, 45 « formateurs accompagnateurs » peuvent épauler

des équipes pour mettre en place des mesures d'amélioration du climat scolaire, à l'issue d'un diagnostic (voir précédemment : « Prévenir »)

- **Élèves** : « ambassadeurs » [Voir FICHE 3 - Les élèves ambassadeurs, p. 35](#)



À NOTER

Certaines formations réunissent dans une même démarche élèves et adultes, telle « Sentinelles et référents », financée par l'ARS : 10 élèves et 4 adultes par établissement reçoivent une formation de 5 jours, les adultes pouvant être des partenaires extérieurs de l'institution, ou des parents d'élèves³¹.

Sanctionner les fautifs et assister les victimes

L'établissement (public)³² doit **signaler les faits** de violence et de harcèlement, par l'intermédiaire de son centre de ressources départemental (cf circulaire n°97-175 du 26 août 1997) :

- Au Procureur de la République
- Au Rectorat
- Dans le cas d'une situation de harcèlement entre élèves, un protocole élaboré par le Ministère propose aux chefs d'établissements et équipes éducatives un processus de traitement³³

³⁰ La Montagne - 28 septembre 2018.

³¹ Le Progrès - 14 janvier 2019 - « Harcèlement : Brossolette forme ses sentinelles »

³² Dans les institutions d'enseignement privé, c'est le chef d'établissement qui est seul décisionnaire des mesures à mettre en place en cas de violences ou de harcèlement (en 2017, 29 % des élèves de l'académie de Lyon de niveau collège à Lyon, étaient scolarisés dans l'enseignement privé) (dossier de rentrée 2018 - Académie de Lyon - Ensemble pour l'école de la confiance année scolaire 2018-2019).

³³ Protocole de traitement des situations de harcèlement dans les écoles et les établissements publics locaux d'enseignement - Juillet 2013

Si la plateforme 3020 est alertée, un référent départemental³⁴ assiste les victimes

- Le Rectorat assiste également les enseignants victimes de violences : conseil pour dépôt de plainte, assistance juridique, psychologique. [Voir FICHE 4 - Le malaise des enseignants, p. 36](#)

L'établissement peut prononcer diverses sanctions : conseils de discipline, exclusions temporaires ou définitives. La France est un des pays qui punit le plus, et le plus sévèrement ; ceci est particulièrement vrai dans l'Académie de Lyon, où le taux d'exclusions définitives est double de celui des autres académies³⁵, touchant 0,85 % des élèves (soit 450 élèves exclus l'année dernière) contre 0,45 % dans le reste de la France³⁶.

Des alternatives aux sanctions

Le traitement de la violence appelle naturellement des sanctions. Cependant, face au relatif échec de mesures ne reposant que sur une dimension punitive, différents acteurs y adjoignent de manière croissante des approches complémentaires qui visent, au-delà de la sanction, à replacer les fauteurs de troubles au centre de la démarche de résolution³⁷.

- Méthode PIKAS, dite de la « pré-occupation partagée » : entretiens avec l'auteur de faits de harcèlement, afin de l'amener à trouver lui-même une solution à la situation, [Voir FICHE 5 - La méthode PIKAS, p. 37](#)
- Travaux d'intérêt général
- Lettres d'excuses aux victimes



Réponses complémentaires

- Tenue de statistiques des incidents graves par le Rectorat (SIVIS)
- En cas de besoin, intervention dans l'établissement du conseiller sécurité du Rectorat, de l'inspecteur pédagogique régional
- Fermeture immédiate de pages Web posant problème sur demande de l'Éducation Nationale



À NOTER

Définis dans le cadre de la circulaire nationale du 20 juin 2001, les bassins d'éducation et de formation constituent des espaces géographiques pertinents pour favoriser l'animation pédagogique et la coopération entre les établissements scolaires permettant cohérence et complémentarité des actions entreprises. Dans ce cadre peuvent être organisées des actions éducatives communes dont des mesures de coordination en matière de lutte contre les violences scolaires.

► L'INTERVENTION DE LA JUSTICE DANS LES FAITS DE VIOLENCES SCOLAIRES

Éduquer

Pour les faits peu graves :

- Auteur non encore repéré par la justice : classement sans suite
- Auteur des faits récidiviste : classement sous condition (70 % des procédures concernant des mineurs). Convocation dans une Maison de justice pour rappel de la loi, éventuellement mesures alternatives aux poursuites pénales, telles qu'un stage de citoyenneté ou une lettre d'excuses à la victime

³⁴ Audition de Mme Patricia LACROIX, Infirmière conseillère technique et référente départementale « Prévention et lutte contre le harcèlement scolaire » - 20 décembre 2018

³⁵ Lyon Capitale n°783 Décembre 2018 - « #PasDeVagues - La situation dans l'académie de Lyon »

³⁶ Le Progrès - 12 novembre 2018 - " Violence envers les profs "

³⁷ Audition de Bertrand GARDETTE, CPE du lycée Lafayette et cofondateur de l'Association pour la prévention des phénomènes de harcèlement entre élèves (APHEE) - 15 novembre 2018

Sanctionner les fautifs et assister les victimes

Pour les faits graves, et dans tous les cas s'ils ont lieu dans l'établissement scolaire)³⁸

- Convocation devant le Juge des enfants, avec placement avant le jugement pour les faits particulièrement graves. **Il n'y a pas d'âge minimal fixé par la loi pour engager la responsabilité pénale d'un mineur.** C'est-à-dire que, quel que soit son âge, un mineur peut être reconnu coupable d'une infraction. Tout mineur peut avoir à rendre des comptes devant la justice et être présenté devant un juge
- Avant 13 ans, ni prison, ni amende, mais éventuellement des mesures d'aide ou de réparation du dommage, stage obligatoire de formation civique, voire placement dans un établissement d'éducation ou dans un établissement médical
- À partir de 13 ans, les coupables de faits de harcèlement ou de violences scolaires risquent des peines pouvant aller :
 - **Pour le harcèlement : jusqu'à 18 mois de prison (3 ans pour les majeurs) et 7500 € d'amende (45 000 € pour les majeurs) en cas de circonstances aggravantes** pouvant se cumuler, telles que l'utilisation d'Internet, le harcèlement commis sur une victime dont la vulnérabilité (maladie, handicap physique ou mental...) est apparente ou connue de l'auteur, ou ayant occasionné plus de 8 jours d'école manqués, l'âge de la victime (moins de 15 ans).
 - **Pour des faits de violences : jusqu'à 3 ans et demi de prison (7 ans de prison pour les auteurs majeurs) et 7500 € d'amende (75 000 € pour les majeurs), en cas de circonstances aggravantes**

pouvant se cumuler telles que l'utilisation d'Internet, des faits ayant entraîné une ITT de plus de 8 jours, l'âge de la victime (moins de 15 ans).

- Enfin, en cas de suicide ou de tentative de suicide de la victime, la provocation au suicide par des actes constitutifs de harcèlement scolaire ou de violence scolaire est également punie de prison (2 ans et demi pour les mineurs, le double pour les majeurs) et d'une amende (7 500 € pour les mineurs, 75 000 € pour les majeurs), avec les mêmes circonstances aggravantes.

Autres suites judiciaires

- Les parents des auteurs ne peuvent être poursuivis au pénal, mais ils peuvent avoir à verser une indemnisation à la victime.
- Si le personnel éducatif est fautif, l'État (école publique) ou la direction de l'établissement (école privée) peut avoir à indemniser les parents.
- La demande d'indemnisation est à adresser à un tribunal civil : tribunal d'instance pour les litiges jusqu'à 10 000€, TGI au-delà.

- Les inscriptions au casier judiciaire sont susceptibles de s'effacer à la majorité.
- Les mentions portées au fichier national CASSIOPEE sont conservées indéfiniment.
- Les moyens de lutte contre le harcèlement ont été tout récemment renforcés par la loi du 3 août 2018, et sa circulaire d'application du 3 septembre 2018 : **le délit « de harcèlement étendu »**, désormais reconnu, a ouvert la voie d'une recherche en responsabilité qui ne soit plus seulement individuelle, ce qui permet de poursuivre un collectif en cas de cyberharcèlement. [Voir FICHE 6 – Le Tribunal pour enfants de Lyon – Les chiffres 2018, p.38](#)



À NOTER

L'Ordre des Avocats du Barreau de Lyon propose des consultations gratuites pour les mineurs le mercredi après-midi. Tout élève victime de violences scolaires peut ainsi consulter un avocat qui l'écouterà, lui donnera des conseils et l'assistera en cas de difficultés.



³⁸ Service public.fr - Harcèlement scolaire - Violences scolaires - Provocation au suicide.

► L'INTERVENTION DE LA POLICE ET LA GENDARMERIE³⁹ DANS LES FAITS DE VIOLENCES SCOLAIRES

Prévenir et sensibiliser

- Actions de prévention dans les établissements par 6 500 « référents police » (policiers ou gendarmes)
- Actions de prévention de la Brigade de Prévention de la délinquance juvénile (Gendarmerie) dans les établissements scolaires : primaire (à partir du CM2), collèges, lycées, enseignement supérieur...
- Thèmes abordés, selon les âges : harcèlement, addictions (stupéfiants, alcool, jeux...)
- Information sur les sanctions, responsabilisation des témoins
- Tentatives pour intervenir auprès des parents, mais ils sont difficiles à atteindre : quelques interventions par la Brigade de Lyon sur les lieux de travail des parents

Sanctionner les fautifs et assister les victimes

- Audition des mineurs victimes de violences sexuelles
- Le personnel qui intervient est spécifiquement formé en victimologie
- Les locaux où sont reçues les victimes sont dédiés à cet accueil et spécialement aménagés à cette fin

► L'INTERVENTION DE L'INSTITUTION RÉGIONALE EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES⁴⁰ DANS LES FAITS DE VIOLENCES SCOLAIRES

Dissuader : sécuriser les locaux scolaires

Dans le cadre de ses compétences en matière de lycées, la Région Auvergne-Rhône-Alpes s'est attachée depuis 2016 à sécuriser les locaux scolaires placés sous sa responsabilité, notamment par l'installation d'alarme, d'équipements de contrôle d'accès (portiques, tourniquets, ...) et de matériels de vidéosurveillance aux entrées des lycées. Un budget de 84 millions d'euros y a été consacré depuis le début du mandat, et plus de 90 % des lycées (publics et privés) sont équipés désormais d'au moins un des éléments de sécurité ci-dessus visés.

Bien que ne s'agissant pas d'équipements directement affectés à la lutte contre les violences scolaires mais plutôt supposés prévenir des menaces d'intrusions extérieures celles-ci pouvant d'ailleurs être pourvoyeuses de violences-, il est probable qu'ils concourent à modifier les conditions de survenue de comportements violents, ne serait-

ce que par le contrôle et l'enregistrement d'images potentiellement à charge pour les auteurs de faits répréhensibles. Dans tous les cas, ils suppriment les risques de violences (bagarres, ...) susceptibles d'être importés à l'intérieur des établissements par des personnes extérieures à l'établissement.

Former, informer, sensibiliser : le plan de lutte contre le harcèlement

La Région Auvergne-Rhône-Alpes s'est également récemment fortement positionnée en matière de lutte contre le harcèlement à travers l'adoption, en décembre 2018, de son plan régional : « Protéger nos enfants : un plan ambitieux contre le harcèlement scolaire »⁴¹.

Celui-ci, adopté le 20 décembre suivant⁴², s'appuyant sur une enquête menée auprès de différents acteurs (Éducation Nationale, élèves, associations, experts, police, justice, victimes...), énonce un diagnostic faisant apparaître différentes failles dans les réponses institutionnelles actuelles apportées au harcèlement : retards dans la prise en compte du phénomène, manque d'informations, d'outils et de structures, sous-estimation de ses effets, nécessité d'élargir la vision qu'en ont les différents acteurs.



³⁹ Audition de Mme Violaine CHABARDES, Commandant de la Brigade de prévention de la délinquance juvénile de Lyon, Gendarmerie Nationale - 8 février 2019

⁴⁰ Rencontre de Mme Béatrice BERTHOUX, Vice-présidente déléguée aux lycées de la Région Auvergne-Rhône-Alpes - 2 avril 2019

⁴¹ Rencontre de Mme Anne LORNE, conseillère régionale missionnée par le Président de la Région pour engager la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans la lutte contre le harcèlement scolaire - 19 octobre 2018

⁴² Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes - Délibération n° AP-2018-12/10-11-2567 du 19-20 décembre 2018 - « Un plan ambitieux contre le harcèlement scolaire »

Le plan régional se décline en six propositions :

1. La création du **premier centre régional de référencement** de la lutte contre le harcèlement scolaire
2. La création d'une **boîte à outils numérique** dédiée au harcèlement scolaire
3. Le lancement d'un **appel à projets « prévention des violences scolaires »**
4. Le **soutien aux initiatives lycéennes**
5. Un **plan de formation « sentinelles contre le harcèlement »** pour les agents des lycées
6. L'organisation des **assises régionales du harcèlement scolaire**
[Voir FICHE 7 - Stop au harcèlement : les assises du harcèlement scolaire du 15 mars 2019, p.39](#)

Le CESER, consulté pour avis sur le projet de rapport correspondant, rendait en décembre 2018 les observations suivantes⁴³ :

Les six propositions du rapport visent à impliquer différents acteurs : jeunes, familles, personnels de la Région, associations, collectivités et établissements scolaires. Certaines reposent sur une optimisation de moyens ou dispositifs existants (Pass'Région, mise en réseau d'acteurs, appui sur les effectifs techniques des lycées), d'autres requièrent des ressources financières, voire humaines, supplémentaires.

Différents points de vigilance ont été identifiés par le CESER, tenant notamment à la clarté des missions devant être déployées dans le cadre du plan régional, à un besoin de transparence dans le choix des partenaires et des projets soutenus, mais aussi à une exigence qualitative devant être poursuivie dans la phase de déploiement (pertinence des formations dispensées, des informations diffusées) ; par ailleurs le CESER recommandait un suivi attentif des

moyens financiers devant assurer le fonctionnement et l'opérationnalité du plan, ainsi qu'une coopération avec l'Éducation nationale et les collectivités. Enfin, le CESER préconisait de veiller à introduire du lien entre ces six propositions et à en assurer un suivi et une évaluation pour en mesurer l'efficacité, se réservant la possibilité de compléter l'approche de la Région dans son avis à venir : c'est d'ailleurs l'objet du présent rapport.

Responsabiliser les lycéens et sanctionner les comportements fautifs

Faisant état de l'augmentation de faits de violences émanant des élèves envers le personnel, ou de dégradations de matériel ou de locaux, le Président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes a annoncé début avril 2019 que les élèves bénéficiaires du Pass Région, sésame pour l'accès gratuit à de nombreux avantages (manuels scolaires, sorties culturelles, sport...), signeront désormais une « **charte des droits et devoirs du lycéen** » lors de la remise de ce Pass⁴⁴.

En signant cette charte, les lycéens s'obligent à respecter le personnel éducatif et les agents de maintenance ou de cantine, des lycées, à agir de façon responsable et à rendre les manuels scolaires en bon état.

En cas de non respect de ces règles, les élèves encourent désormais la **suspension du Pass Région**, pour une durée variable selon la gravité des faits.

L'INTERVENTION DES ASSOCIATIONS DANS LES FAITS DE VIOLENCES SCOLAIRES

De nombreux acteurs privés interviennent dans le champ de la lutte contre les violences scolaires, de diverses manières. Certains s'inscrivent clairement dans le monde associatif ou para-public, non marchand, d'autres se positionnent comme des prestataires susceptibles de développer une offre de services économiquement viable.

Il n'est pas possible de les citer tous, seuls quelques exemples « emblématiques » ont été retenus au sein d'un secteur en pleine structuration.

Le groupe de travail sur les violences scolaires du CESER s'est appuyé sur les forces vives de son « Collège 3 - Associations » pour organiser en son sein un forum associatif. [Voir FICHE 8 - Le forum associatif du groupe de travail, p. 40](#)

Prévenir et sensibiliser

- ONG « Respect Zone »⁴⁵ : pacification d'espaces collectifs (établissements scolaires, collectivités locales...) par une labellisation et une charte tendant à rendre certaines valeurs relatives au vivre ensemble claires et lisibles dans les lieux concernés :

⁴³ CESER Auvergne-Rhône-Alpes – Délibération n°2018-15 – Avis sur le rapport du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes « Protéger nos enfants : un plan ambitieux contre le harcèlement scolaire »

⁴⁴ Le Figaro.fr étudiant – 1er avril 2019

Le Progrès - 2 avril 2019 – « Lycées : en cas de faute, le Pass Région pourra être suspendu »

⁴⁵ Audition de M. Philippe COEN, Président de l'ONG Respect Zone – 15 novembre 2018

engagement à respecter l'autre et à ne pas diffuser ou partager des contenus numériques harcelants, racistes, discriminants, malveillants...

- Associations constituées autour de l'expérience d'ex-victimes (HUGO, Marion la main tendue, le silence est mortel) : création de sites d'information, vidéos sur Internet, ouvrages, conférences, témoignages, proposition de services (en projet pour l'association HUGO : proposer un suivi psychologique par un professionnel aux élèves harcelés)⁴⁶.
- Associations de parents d'élèves : conférences débats, dossiers thématiques dans revues de liaison...
- Associations sportives engagées dans la diffusion de valeurs de citoyenneté, de solidarité, de prévention des violences (Comité régional des club omnisports Auvergne-Rhône-Alpes).
- MAE (Mutuelle assurance de l'éducation) intervient dans les écoles primaires pour des actions de sensibilisation.
- Association APHEE : informe, favorise un partage de réflexions sur le harcèlement et ses diverses formes, propose outils et méthodes à travers des conférences, rencontres... 15 000 personnes touchées par l'association.
- Association FILACTIONS : spécialisée dans la lutte contre les violences sexistes, elle intervient dans les collèges et les lycées de la Région pour sensibiliser les élèves sur des problématiques comme les stéréotypes sexistes et l'égalité.
- JADE : Jeunes ambassadeurs des droits auprès des enfants [Voir FICHE 9 - Les Jeunes ambassadeurs des droits auprès des enfants \(JADE\), p. 44](#)



Formation, développement personnel

- Médiation par les pairs, résolution des conflits par la parole, formation d'élèves médiateurs : AROEVEN, ÉDITIONS PAROLES DE SAGESSE, COPAINS ENSEMBLE
- Association APHEE : diffusion de la méthode PIKAS
- Gestion des émotions : COGITO'Z (Centre européen de psychologie intégrative), PSY-FAMILLES
- Ateliers thérapeutiques pour des élèves ayant été harcelés : STOP BULLYING AND GO ON, EMOVIV
- Projet de création d'un MOOC par Respect Zone pour former des modérateurs

FOCUS À L'INTERNATIONAL

La violence en milieu scolaire ne connaît pas de frontières géographiques, culturelles, sociales, économiques ou ethniques. Même si elle présente des spécificités d'un pays à un autre, il s'agit d'un problème universel qui touche un élève sur trois dans le monde⁴⁷.

Les réponses apportées à ce fléau varient selon les pays. Les expériences menées dans les 8 pays ci-dessous mettent en avant différentes approches : sensibilisation dès la maternelle et l'école primaire, implication des élèves dans la résolution des conflits, recours à des moyens pédagogiques modernes (jeux de rôles, vidéos, jeux vidéo) et travail sur les émotions.

⁴⁶ Tribune de Lyon n° 674 - 8-14 novembre 2018 - « Un rassemblement pour briser l'omerta du harcèlement scolaire »

⁴⁷ Rapport UNESCO 2019 « Behind the numbers : Ending school violence and bullying »

Belgique

Médiation entre élèves au sein des classes pour gérer directement les situations conflictuelles

Canada (province de Québec)

- À la maternelle : mise en place d'exercices ludiques et de jeux de rôles pour développer la sociabilité des élèves et leur capacité à vivre au contact des autres, les aider à bien s'insérer dans l'école et à s'épanouir au sein d'un groupe
- Au collège et au lycée : participation des élèves à un conseil scolaire, rédaction d'un livret annuel valorisant leurs projets et engagements, élaboration d'une charte sur leurs droits et devoirs pour éviter les tensions et limiter l'absentéisme et le décrochage

Danemark

Sanctions constructives, avec séances de travail obligatoires sur le ressenti et les émotions pour éviter l'exclusion

Finlande

Application du programme KiVa de lutte contre la violence entre les élèves dès la maternelle :

- jeux de rôles apprenant aux élèves à se mettre dans la peau de la victime, de l'agresseur et du témoin pour développer l'empathie, les comportements responsables et le signalement auprès d'adultes
- court-métrages et jeux vidéo de sensibilisation

Royaume-Uni

- Nomination systématique d'enseignants et de chefs d'établissement les plus expérimentés dans les écoles particulièrement sujettes aux violences scolaires
- Présence d'équipes pédagogiques sur le long terme favorisant la cohésion pour éviter notamment le décrochage scolaire

Suède

Application de la méthode PIKAS
[Voir fiche 5 - La méthode PIKAS. p. 37](#)

Suisse

Intégration dans le cursus scolaire d'un « programme de promotion des compétences personnelles et sociales » dès l'école primaire, au même titre que les matières d'enseignement général, pour apprendre aux élèves à exprimer leurs sentiments, à gérer leurs émotions et à s'affirmer de façon positive

USA

- Élèves médiateurs en charge de la gestion des conflits identifiés par un T-Shirt « *Conflict Manager* »
- Caméras et détecteurs de métaux dans de nombreux établissements scolaires



COMMENT AMÉLIORER LE TRAITEMENT DES VIOLENCES SCOLAIRES

Compte tenu des dispositifs mis en place et ci-dessus rappelés, comment poursuivre désormais la lutte contre les violences scolaires ? Dans le sillage des affaires médiatisées à l'automne 2018, différentes pistes d'action avaient été évoquées par le Ministère de l'Éducation Nationale, récemment complétées par l'annonce d'autres mesures. C'est dans ce contexte que le CESER avance, pour sa part, différentes préconisations opérationnelles visant à renforcer le traitement des violences scolaires par une mobilisation renouvelée des différents acteurs du monde scolaire.

Fin 2018, le Ministère de l'Éducation nationale annonçait, en réponse aux faits de violences alors survenus dans des établissements scolaires, des mesures telles que :

- Un signalement réellement systématique des faits
- La simplification des conseils de discipline
- Une présence de forces de l'ordre dans les établissements scolaires, dans des cas graves et particuliers (en sus des 6500 « policiers référents » existant depuis 2010)
- Une meilleure coordination des différents services de l'État (Éducation nationale, police, justice)
- L'implication des familles par une pénalisation financière de celles dont les enfants sont jugés violents
- La création d'établissements spécialisés encadrés par des personnels éducatifs, d'origine militaire ou de police pour les 13-18 ans devant être « remis sur les rails ».

De son côté, la garde des Sceaux envisageait l'ouverture de 20 centres éducatifs fermés ; des propositions de réponses trop exclusivement placées sur le terrain sécuritaire aux yeux de certains syndicats d'enseignants, qui estimaient alors que la solution ne viendrait pas d'une approche répressive, mais de réels moyens pour l'éducation⁴⁸.

Plus récemment, le Ministère a proposé début juin 2019 un programme « clé en main aux écoles et aux collèges » pour lutter contre le harcèlement scolaire, composé de dix mesures visant à « informer ; prévenir ; former ; prendre en charge », l'objectif étant de « permettre la détection précoce et assurer une meilleure prise en compte » des situations de harcèlement⁴⁹.

⁴⁸ Le Progrès – 27 octobre 2018 – « Violences à l'école : le gouvernement veut mobiliser les forces de l'ordre »

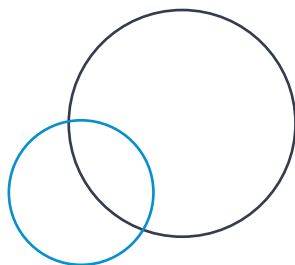
⁴⁹ Dépêche AEF n° 607354 du 3 juin 2019 – « Le MEN annonce 10 nouvelles mesures pour lutter contre le harcèlement »



LES PRÉCONISATIONS DU CESER

Quatre grands axes d'intervention se dégagent, misant sur :

- ▶ LA POURSUITE DE L'INFORMATION ET LA FORMATION
- ▶ UNE PRÉSENCE HUMAINE ACCRUE, SUR LES LIEUX MÊMES DES VIOLENCES
- ▶ L'OUVERTURE DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES À DES ACTEURS EXTÉRIEURS
- ▶ L'UNION ET LA COORDINATION DE TOUS



AXE 1

FORMER, INFORMER SUR LES VIOLENCES SCOLAIRES ET LES RESSOURCES DISPONIBLES

► PRÉCONISATION 1 :

DÉVELOPPER UNE APPLICATION POUR SMARTPHONES ET TABLETTES PROPRE AUX VIOLENCES SCOLAIRES À L'ATTENTION DES ÉLÈVES

Porteur de projet : La Région (Campus Région du Numérique)

Mise en œuvre : Permettre le référencement des associations régionales et l'accès aux coordonnées des ambassadeurs référents. Proposer une icône de raccourci vers le numéro vert d'urgence 3020, une géolocalisation en cas de problèmes en dehors de l'école avec alerte auprès des proches référencés et l'intégration d'un compteur additionnant chaque acte perçu comme étant du harcèlement, etc.

► PRÉCONISATION 2 :

CRÉER UN MOOC SUR LES VIOLENCES SCOLAIRES

Porteurs de projet : La Région (Campus Région du Numérique), en partenariat avec l'Éducation nationale et les associations

Mise en œuvre : Créer un cours en ligne ouvert à tous en trois volets : prévention pour les élèves, sensibilisation pour le personnel technique et formation pour les enseignants, les infirmières, les assistantes sociales, les psychologues scolaires et le personnel non enseignant.

► PRÉCONISATION 3 :

SENSIBILISER CHAQUE ÉLÈVE À LA LUTTE CONTRE LES VIOLENCES SCOLAIRES

Porteurs de projet : Les établissements scolaires – Les associations

Mise en œuvre : Proposer une action d'information et de sensibilisation à tous les élèves, à chaque rentrée scolaire et dans chaque classe, de l'école primaire au lycée, sur la base de vidéos, jeux sérieux, témoignages et jeux de rôles s'appuyant sur la méthode PIKAS, etc.

► PRÉCONISATION 4 :

CO-ÉDITER ET DIFFUSER DES SUPPORTS D'INFORMATION SUR LES VIOLENCES SCOLAIRES

Porteurs de projet : La Région, l'Agence Régionale de Santé, les professionnels de santé

Mise en œuvre : Recenser dans ces supports notamment les ressources à contacter et à diffuser chez les professionnels de santé (salles d'attente des cabinets médicaux, maisons médicales, infirmeries scolaires...).



AXE 2

RENFORCER LA PRÉSENCE HUMAINE DANS L'ENVIRONNEMENT SCOLAIRE

► PRÉCONISATION 5 :

FORMER LES CHAUFFEURS DE CARS SCOLAIRES AUX PROBLÉMATIQUES DES VIOLENCES SCOLAIRES

Porteur de projet : La Région

Mise en œuvre : Délivrer aux chauffeurs formés une certification professionnelle labellisée par la Région attestant de leur qualification en matière d'identification, de signalement et de gestion de cas de violences dans les transports scolaires.

► PRÉCONISATION 6 :

RENFORCER LA PRÉSENCE DES PERSONNELS MÉDICO-SOCIAUX DANS LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

Porteur de projet : L'Éducation Nationale

Mise en œuvre : Renforcer la présence des professionnels de santé, infirmières, assistantes sociales, psychologues scolaires et mettre en place des permanences au sein des établissements scolaires pour améliorer la prise en charge et l'accompagnement des victimes de violences scolaires.

► PRÉCONISATION 7 :

PROPOSER DES ACTIVITÉS SPORTIVES GÉNÉRATRICES DE BIEN-ÊTRE ET DE MAÎTRISE DE SOI

Porteurs de projet : La Région, en partenariat avec les associations et clubs sportifs

Mise en œuvre : Durant le temps périscolaire, avec des clubs de sport, encourager les élèves par la pratique d'une activité sportive à la gestion du stress, au développement de la confiance en soi. À titre d'exemple, la boxe permet de véhiculer des notions de respect de l'autre, de gérer son stress, de travailler sur l'estime de soi et d'apprendre à se défendre.

► PRÉCONISATION 8 :

SOUTENIR ET DÉVELOPPER LES AMBASSADEURS RÉFÉRENTS

Porteurs de projet : L'Éducation Nationale – La Région

Mise en œuvre : Déployer les ambassadeurs référents dès l'école primaire et augmenter leur nombre, proportionnellement au nombre d'élèves des établissements. Les intégrer dans les transports scolaires. Mentionner leur contact dans le cahier de liaison de chaque élève pour être parfaitement identifiés des autres élèves.



AXE 3

OUVRIER LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES À DES ACTEURS EXTÉRIEURS POUR DÉVELOPPER UN ESPACE SCOLAIRE PARTAGÉ

► PRÉCONISATION 9 :

DÉVELOPPER DES PARTENARIATS AVEC DES ASSOCIATIONS COMPÉTENTES DANS LA LUTTE CONTRE LES VIOLENCES SCOLAIRES

Porteurs de projet : L'Éducation Nationale, en partenariat avec des associations et les établissements scolaires

Mise en œuvre : Passer des conventions de partenariat et d'objectifs avec des associations (protection de l'enfance, égalité, LGBT, précarité, handicap, troubles DYS, sport, etc.) pour mettre en œuvre un programme annuel d'interventions. Ces partenariats faciliteront l'accès de ces associations aux établissements scolaires et contribueront à libérer la parole auprès d'autres interlocuteurs que ceux représentant l'institution scolaire.

► PRÉCONISATION 10 :

DÉPLOYER LES ACTIONS CONDUITES PAR LES ÉTUDIANTS DU SERVICE SANITAIRE DANS LES COLLÈGES ET LES LYCÉES

Porteurs de projet : Les universités et établissements scolaires

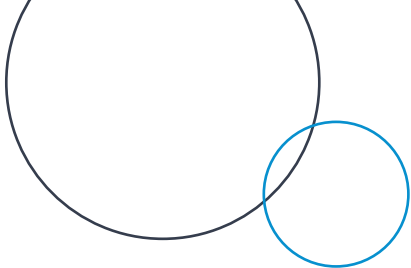
Mise en œuvre : Adapter leurs actions à la prévention des violences scolaires : conséquences de la violence, éducation à la santé sexuelle et à la santé mentale et formation aux premiers secours.

► PRÉCONISATION 11 :

IMPLIQUER TOUS LES PARENTS DANS L'ÉCOLE

Porteurs de projet : Les établissements scolaires et associations de parents d'élèves

Mise en œuvre : Susciter et permettre l'implication de tous les parents pour coconstruire des dispositifs préventifs, participer à l'élaboration et à l'application des décisions, renforcer le lien et le dialogue avec les familles (café des parents, croisement des savoirs...).



AXE 4

FÉDÉRER ET COORDONNER LES ACTEURS

► PRÉCONISATION 12 :

CRÉER UN COMITÉ FÉDÉRATEUR ASSOCIANT LES ASSOCIATIONS, LA RÉGION ET L'ÉDUCATION NATIONALE

Porteurs de projet : La Région, les associations et l'Éducation nationale

Mise en œuvre : Réunir les associations mobilisées dans la lutte contre les violences scolaires dans ce comité. Les labelliser pour reconnaître leur expertise et faciliter leur intervention dans les établissements scolaires. En développant des synergies, ce comité favorisera le partage d'expériences et de bonnes pratiques et la mise en œuvre d'actions communes.

► PRÉCONISATION 13 :

METTRE EN PLACE, AVEC LES PROFESSIONNELS DE SANTÉ, UN PROTOCOLE SPÉCIFIQUE D'ACCOMPAGNEMENT ET DE SUIVI DES VICTIMES DE VIOLENCES SCOLAIRES ET DES INTIMIDATEURS

Porteurs de projet : L'Agence régionale de santé – Les professionnels de santé- Les associations

Mise en œuvre : Accompagner victimes et intimidateurs dans une unité spécifique au sein des centres médico-psychologiques. Les acteurs associatifs pourront être des partenaires participant à la compréhension du phénomène, la restauration de l'estime de soi, le travail de résilience.

FICHE 1

LE CLIMAT SCOLAIRE

La violence se développe notamment lorsque le climat scolaire de l'établissement, c'est-à-dire la qualité de vie à l'école, est dégradé (injustices, flous, dysfonctionnements).

En effet, s'il n'existe pas aujourd'hui de définition unanimement partagée du climat scolaire, il est communément admis qu'un climat scolaire apaisé est propice aux apprentissages, que ce soit dans les différentes disciplines scolaires ou dans les compétences transversales entrant dans la formation de la personne et du citoyen.

Le climat scolaire n'est pas simplement le cumul des niveaux de bien-être individuels. Il inclut une dimension collective, en particulier par la prise en compte des relations entre personnes⁵⁰. Le climat scolaire peut ainsi être caractérisé par le jugement des parents, des élèves, des personnels de l'éducation, sur leur expérience de vie et de travail au sein de l'école « sans pour autant résulter d'une simple perception individuelle »⁵¹.

Selon l'Éducation nationale, plusieurs facteurs influent positivement sur l'environnement dans lequel les élèves font leurs apprentissages, dans une démarche globale et systémique.

- La qualité de vie et le bien-être à l'école, qui correspond à l'attention portée à la qualité des temps et des espaces, à la convivialité scolaire visant à penser les relations interpersonnelles et les moyens offerts aux élèves pour s'exprimer dans un objectif de qualité, de sécurité, de respect et d'apaisement.
- La coéducation ou la prise en considération de la place et de la parole des familles dans les questions éducatives.
- Les stratégies d'équipes qui reposent sur des projets communs et permettent cohérence et constance des actions mises en place au sein de l'établissement.
- La justice scolaire qui concerne les règles en vigueur au sein de l'établissement, leur compréhension, leur partage par tous et la façon dont les élèves, grâce à leur respect et mise en application, se sentent protégés.
- Les pédagogies et coopérations dans les enseignements, permettant aux élèves de développer au mieux connaissances et compétences et de favoriser leur engagement et motivation pour les activités mises en place.
- Les pratiques partenariales avec l'ensemble des acteurs publics et institutionnels, la communauté éducative, les associations...
- La prévention et la gestion des violences et du harcèlement, par la mise en place d'outils de prévention, de sensibilisation des professionnels et des élèves, de gestion des crises et des conflits.

⁵⁰ Du climat scolaire : définition, effets et politiques publiques - E. DEBARBIEUX

⁵¹ L'École face à la violence - E. DEBARBIEUX, A Colin - 2016

Ainsi, les facteurs favorables à une baisse des phénomènes de violence semblent davantage reposer sur des équipes pédagogiques stables et soudées, la gestion parfois jugée lointaine et bureaucratique des effectifs d'enseignants - et un fort taux de rotation dans certains établissements - étant à cet égard des variables sensibles et connues de longue date.

L'existence de projets partagés, d'un travail collectif au sein de l'établissement sont aussi identifiés comme protecteurs contre des dérives violentes⁵². De la même manière, une atmosphère générale, où se côtoient la sécurité, la justice, des environnements d'apprentissage motivants où enseignants et personnel se soucient du bien-être des élèves est de nature à renforcer la qualité de l'éducation pour l'ensemble des élèves.

Depuis plusieurs années maintenant (2012), le Ministère de l'Éducation Nationale mène une politique active d'amélioration du climat scolaire dans tous les établissements qu'il contrôle (méthode « Climat scolaire »), en y associant les différentes parties prenantes de la communauté scolaire (élèves, parents, enseignants...).

⁵² Denise GOTTFREDSON

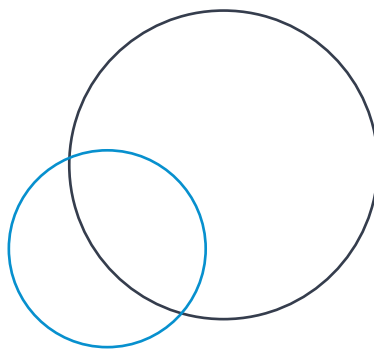
FICHE 2

LA DÉMARCHE ABMA ⁵³

Le collège Jules Vallès à la Ricamarie, classé « REP+ » (Réseau d'éducation prioritaire) développe depuis huit ans un programme de prévention reposant à la fois sur un travail à partir de la géographie des lieux – objectif de faciliter la dispersion des élèves et d'assurer une meilleure surveillance – et sur le développement, chez les élèves, de compétences psycho-sociales relevant de la sphère du « savoir-être » : estime de soi, identification et gestion des émotions, fixation et observation de règles de vie commune, respect réciproque, égalité fille/garçon, etc. L'objectif est aussi de valoriser le rôle protecteur des adultes, auxquels les élèves doivent pouvoir s'adresser en toute confiance en cas de problème ; enfin, des informations complémentaires sur Internet et le cyberharcèlement, ainsi que sur la dimension pénale du harcèlement sont également présentées aux plus grands.

Basée en partie sur le dispositif ABMA développé par le Rectorat de Lyon, la démarche conduite au collège Jules Vallès s'enrichit d'outils élaborés par les intervenants scolaires eux-mêmes : ateliers de relaxation, sélection d'extraits de films, jeux de rôles, et repose donc avant tout sur un investissement important d'une poignée d'acteurs.

De telles « bonnes pratiques » gagneraient à être davantage connues, partagées, voire diffusées auprès d'autres acteurs du monde scolaire.



⁵³ Audition de Mme Marielle DECHAVANNE, assistante sociale scolaire au collège Jules Vallès (La Ricamarie) et sur les écoles REP+ - 20 décembre 2018

FICHE 3

LES ÉLÈVES AMBASSADEURS ⁵⁴

Au niveau national, 5000 élèves référents sont recensés dans les collèges et lycées (un lycée sur deux est concerné).

Dans l'Académie de Lyon, le Rectorat, depuis trois ans, s'appuie sur des élèves volontaires pour assurer une mission d'« ambassadeurs » : à l'issue d'une formation d'une journée, leur rôle est d'informer leurs pairs sur les ressources et interlocuteurs disponibles en cas de harcèlement. Les ambassadeurs participent aux différentes instances (comités, conseils...) en place dans leur établissement, et mènent des actions de sensibilisation auprès des autres élèves : forums, expositions, débats, théâtre...

Des journées de marathon pédagogique, ou « Hackathon » sont périodiquement organisées par le Rectorat pour relancer la dynamique née du réseau des ambassadeurs : la dernière en date, qui s'est tenue le 15 janvier 2019 à l'Hôtel de Région⁵⁵, a rassemblé les jeunes mobilisés dans la lutte contre le harcèlement de toute l'Académie, afin de faire émerger des idées destinées à faire mieux vivre cette fonction dans les lycées.

En effet, et malgré l'engagement des élèves s'impliquant dans leur rôle d'ambassadeurs, ce réseau reste fragile : dans l'Académie de Lyon ils sont 400, présents dans 65 établissements, avec une relève difficilement assurée lorsqu'ils quittent le lycée, bac en poche. Bien que favorablement perçus lorsqu'ils sont identifiés, ils demeurent mal ou pas connus, notamment de la part des parents.

Il semble donc nécessaire de davantage ancrer les ambassadeurs dans le paysage scolaire, d'abord en les légitimant et les faisant mieux connaître, mais aussi en leur attribuant des moyens supplémentaires (un projet de site Internet est à l'étude), voire en enrichissant leur formation, et enfin en encourageant leur fonctionnement en réseau afin de favoriser les croisements d'expériences et la diffusion des pratiques intéressantes.

⁵⁴ Audition de Mmes Sarah ABOUALI et Manon LEDREUX-MORAIN, ambassadrices au lycée La Martinière, Lyon 9ème – 17 janvier 2019

⁵⁵ Le Progrès – 16 janvier 2019 – « Une journée marathon pour réfléchir contre le harcèlement scolaire »

FICHE 4

LE MALAISE DES ENSEIGNANTS

Si les faits de violence concernent majoritairement les élèves, ils touchent aussi les professeurs et le personnel des établissements.

Automne 2018 : dans le sillage de l'agression filmée d'une enseignante de Créteil, de nombreux enseignants fédérés dans le mouvement « #PASDEVAGUES » dénoncent pêle-mêle des difficultés grandissantes liées à la violence qu'ils rencontrent sur le terrain, le manque de soutien de la part de chefs d'établissement semblant peu enclins à sanctionner et tentés de minimiser les problèmes, ainsi qu'un manque de formation pour affronter de telles situations⁵⁶.

L'obligation pour l'État d'assurer la protection des personnels en application de la loi du 13 juillet 1983 (article 11) est invoquée, ainsi qu'un sentiment d'abandon, de non prise en compte des réalités du terrain, et un profond besoin de reconnaissance du métier d'enseignant. Certains chefs d'établissement, mis en cause, pointent de leur côté un manque de culture d'établissement, de solidarité entre enseignants.

À Lyon, l'Académie déclare être dans la moyenne nationale d'environ 14 incidents graves par tranche de 1 000 élèves, dont 10 % de violence physique et un quart de problèmes impliquant des enseignants, et souligne que les demandes de protection de ceux-ci, en cas d'agressions verbales ou physiques, restent stables (entre 70 et 100 cas par an)⁵⁷.

D'autres acteurs constatent cependant une évolution des chiffres, telle l'association Autonome de Solidarité Laïque, qui relève la hausse de près de 10 % en deux ans du nombre de dossiers d'agressions, mises en cause et conflits, subis par des enseignants (751 affaires traitées en 2017)⁵⁸, dont la parole est de plus en plus remise en cause.

Sur le terrain, si la violence relevée est avant tout verbale (les violences physiques restent rares et concernent moins de 1 % des enseignants)⁵⁹, elle apparaît néanmoins, notamment aux yeux de très nombreux enseignants, comme emblématique d'un climat scolaire perçu comme étant en voie de dégradation.

Du côté des personnels non enseignants, les données manquent, mais faisant eux aussi partie de la chaîne éducative, ils voient « beaucoup de choses » comme le dit l'un d'eux⁶⁰, et ont un rôle à jouer, au besoin avec de la formation.

Le Ministère, qui l'a bien compris, a lancé en mars 2019 une enquête nationale auprès de 170 000 personnels (enseignants, personnels administratifs, techniques, médico-sociaux, de direction, de vie scolaire) sur différents sujets : climat scolaire, sentiment de bien-être, conditions de travail, violences verbales et physiques, relations avec les parents d'élèves, vols et dégradations d'objets personnels, sentiment de harcèlement ou de marginalisation. L'objectif est de dresser un état des lieux des atteintes aux personnes, et de mieux évaluer le climat scolaire au sein des établissements, afin de lutter plus efficacement contre les violences et incivilités⁶¹.

⁵⁶ Le Figaro – 23 octobre 2018 – « #PasDeVague : quand les professeurs témoignent »

⁵⁷ Le Progrès – 12 novembre 2018 – « Violence envers les profs »

⁵⁸ Lyon Capitale N°783- Décembre 2018 – « #PasDeVague : la situation dans l'Académie de Lyon »

⁵⁹ Le Monde – 24 octobre 2018 – « Les enseignants éprouvent « un sentiment d'abandon » »

⁶⁰ La Montagne – 18 mars 2019 – « Pour combattre le harcèlement scolaire »

⁶¹ Communiqué de presse - JM Blanquer - 12 mars 2019 - Lancement de la première enquête de climat scolaire auprès des personnels de l'Éducation nationale

FICHE 5

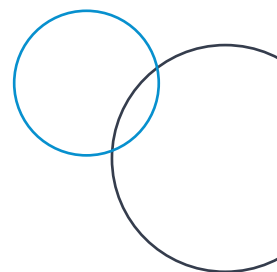
LA MÉTHODE PIKAS

Destinée aux équipes éducatives d'un établissement, la méthode de « la préoccupation partagée » est un moyen de lutte contre le harcèlement scolaire pour l'institution. Elle est complémentaire à d'autres dispositifs tels que la remédiation par les pairs. L'originalité de cette démarche consiste à suivre de façon régulière ceux qui ont pris part au harcèlement et à rechercher avec eux une issue favorable à la victime. Selon les observations de l'Éducation nationale, cette méthode permet de réduire significativement le taux de harcèlement à l'école.

Créée en Suède dans les années 1970 à l'initiative du professeur de psychologie Anatol Pikas, la méthode de « la préoccupation partagée » consiste principalement en une série d'entretiens individuels avec les élèves ayant pris part à des pratiques d'intimidation. L'approche est non blâmante : le professionnel qui reçoit les intimidateurs n'a pas pour but de leur faire reconnaître leur participation ou leurs responsabilités dans les brimades ; il cherche simplement à leur faire partager une « préoccupation » pour la cible et à les amener à formuler eux-mêmes des suggestions pour que l'intimidation cesse. Celui qui conduit les entretiens accueille les intimidateurs sans leur faire de reproches. Il se montre bienveillant mais il est obstiné : les entretiens sont en effet répétés jusqu'à ce que l'intimidation prenne fin.

La méthode suppose la constitution d'une équipe de professionnels spécialement dédiée au traitement des situations d'intimidation. Ces professionnels doivent être formés à la technique spécifique des entretiens avec les intimidateurs. La méthode est adaptée à la plupart des situations (surnoms, moqueries, mises à l'écart, etc.). Les enquêtes internationales évaluant cette méthode ont toutes révélé des taux de règlement des cas supérieurs à 75 %.

La méthode de « la préoccupation partagée » améliore le climat scolaire d'un établissement en agissant directement sur la qualité des relations. Le sentiment de confiance est, en effet, au cœur du dispositif. Le praticien n'adopte jamais à l'égard des intimidateurs une attitude soupçonneuse. Il leur fait tout au contraire confiance pour qu'ils recherchent et trouvent eux-mêmes une solution au problème dont ils sont, pour l'essentiel, à l'origine. La méthode favorise ainsi le développement de l'empathie et place les intimidateurs dans une position de réparation du problème qu'ils ont créé.



FICHE 6

LE TRIBUNAL POUR ENFANTS DE LYON – LES CHIFFRES 2018⁶²

En 2018, **200 dossiers de violences scolaires** ont été déposés à la section des mineurs du Tribunal de Lyon :

30 intrusions non autorisées dans l'enceinte d'un établissement scolaire.

6 faits de violence dans ou aux abords d'un établissement lors de l'entrée ou de la sortie, suivis **d'incapacité de plus de 8 jours**.

111 faits de violence dans ou aux abords d'un établissement lors de l'entrée ou de la sortie suivis **d'incapacité de moins de 8 jours**.

52 faits de violence dans ou aux abords d'un établissement lors de l'entrée ou de la sortie **sans incapacité**.

1 introduction d'une arme sans motif légitime dans un établissement scolaire.

Dans les faits, il s'agit surtout de bagarres entre jeunes, dans ou aux abords des établissements scolaires, essentiellement au collège, mais il peut aussi s'agir de faits de harcèlement, ou d'autres types de violences.

Autant de filles que de garçons sont concernés par les dossiers de harcèlement.

Compte tenu de l'engorgement des tribunaux, il n'est pas rare qu'un jugement n'intervienne que 2 ou 3 ans après les faits, ce qui peut cependant permettre entre temps une évolution des prévenus.

Les récidives concernent la moitié des affaires portées à la connaissance du Tribunal ; ce sont souvent les mêmes familles qui sont concernées, pouvant justifier la mise en place d'une assistance éducative par les services sociaux de la Métropole.

Le nombre de procédures engagées par les parents a tendance à augmenter, surtout en primaire.

⁶²Tribunal pour enfants de Lyon – Extraction statistique de l'Infocentre Cassiopée effectuée en avril 2019 sur les affaires enregistrées en 2018

FICHE 7

STOP AU HARCÈLEMENT : LES ASSISES DU HARCÈLEMENT SCOLAIRE DU 15 MARS 2019

Sous le parrainage de Vaimalama CHAVES, Miss France 2019 et de Christophe LEMAITRE, athlète médaillé olympique, ont été organisées à l'initiative de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le 15 mars 2019, les premières « Assises du harcèlement scolaire » à l'Hôtel de Région de Lyon.

700 inscrits, personnels d'établissements scolaires, élèves, parents, professionnels de l'éducation, de la santé, membres d'associations, élus, et toutes personnes intéressées par le sujet ont pu découvrir⁶³, au cours de cette manifestation :

- Une vingtaine de stands présentant les activités de différents acteurs engagés dans la lutte contre le harcèlement : structures d'enseignement, associations de parents d'élèves, clubs sportifs, associations spécialisées dans la prévention et la lutte contre le harcèlement (APHEE, Stop and go, la maison de Marion, Hugo, Paroles de sagesse...), ordre des avocats
- Cinq tables rondes pour échanger sur différents volets : définition, mesure et géographie du harcèlement, rôle des témoins, harcelés et harceleurs, cyberharcèlement
- Un « escape game » organisé par CANOPE (tutelle Éducation Nationale) et dédié à la question du harcèlement
- Une séquence plénière conclusive, réunissant tous les participants des Assises, au cours de laquelle Mmes Béatrice BERTHOUX, Vice-Présidente déléguée aux lycées, et Anne Lorne, Conseillère régionale, ont annoncé la mise en place du centre de référencement régional qui constituait la première des six mesures du plan régional de lutte contre le harcèlement voté en décembre par le Conseil régional.

Issu du rapprochement de deux associations spécialisées dans la lutte contre les phénomènes de harcèlement, le Centre de ressources et d'études systémiques contre les intimidations scolaires (RESIS) est doté par la Région d'une enveloppe de 20 000€ et aura pour missions de :

- recenser et cartographier les acteurs et initiatives régionales existant en matière de lutte contre le harcèlement, afin que chacun puisse avoir accès à ces informations
- former et conseiller les établissements, victimes et familles
- développer un pôle de recherches sur la question

Par ailleurs, la mise en place prochaine d'autres mesures annoncées dans le plan régional a été également annoncée lors des Assises :

- lancement avant l'été de l'appel à projets régional (proposition n° 3)
- élaboration d'un plan régional de formation des personnels non enseignants des lycées, sur la base du volontariat (proposition n°5).

⁶³ La Montagne – 18 mars 2019 – « Pour combattre le harcèlement scolaire ».

FICHE 8

LE FORUM ASSOCIATIF DU GROUPE DE TRAVAIL

Lors de la séance du groupe de travail du 17 janvier 2019, les représentants d'associations présents au sein du groupe sont intervenus individuellement selon la trame suivante :

- Les actions menées par leur association en matière de lutte contre les violences scolaires,
- Une proposition de préconisation en matière de lutte contre les violences scolaires, s'inscrivant dans le cadre des compétences de la Région (lycées, CFA, transports scolaires) ou, de manière élargie, sous forme de convention de partenariat à imaginer avec la Région.

► ATD QUART MONDE

Actions réalisées

Les familles en grande pauvreté subissent des violences de la part des institutions : peur, incompréhension, violence relationnelle ; les familles pauvres se sentent jugées, humiliées, d'où des stratégies d'évitement (les parents ne vont pas à l'école, et craignent le signalement, le placement des enfants...) Les parents sont vus comme démissionnaires par les enseignants, qui sont dans le jugement, la culpabilisation.

L'objectif d'ATD Quart-Monde est de faire entrer les parents à l'école (travailler sur l'écart entre la culture familiale et la culture scolaire), et de leur permettre de devenir acteurs.

Proposition

Mettre en place un « croisement des savoirs » en matière de violences scolaires, pour déconstruire les représentations réciproques et mettre en place une pédagogie efficace : un groupe de parents et un groupe d'enseignants travaillent sur les mots-clés type « pauvreté » et « école » et échangent ensuite leurs productions ; des séances de photo-langage peuvent favoriser l'expression de chacun. Ainsi, les enseignants prennent conscience des savoirs et des compétences des parents et les parents communiquent avec les professeurs pour mieux collaborer au parcours scolaire des enfants.

► ASSOCIATION RÉGIONALE DES ŒUVRES ÉDUCATIVES ET DE VACANCES DE L'ÉDUCATION NATIONALE (AROEVEN)/COMITÉ RÉGIONAL DES ASSOCIATIONS DE JEUNESSE ET D'ÉDUCATION POPULAIRE (CRAJEP)

Actions réalisées

Les conflits dans les établissements scolaires ont toujours existé, et se développent également en dehors des établissements scolaires et en dehors du temps scolaire avec les nouveaux outils de communication. Dès la maternelle, la violence est présente (formation conjointe ATSEM / enseignants prise sur le temps libre et prise en charge par les municipalités) et se poursuit en école primaire et durant toute la scolarité. Il est important de donner des clés aux enseignants, au personnel, aux élèves eux-mêmes, mais également d'associer les parents.

Proposition 1

Système de médiation par les pairs proposé par AROEVEN : formation conjointe enfants / enseignants, sur la base du volontariat, durant 3 jours et demi sur les compétences psycho-

sociales et dans des thématiques particulières. L'enseignant passe du statut d'enseignant au statut d'accompagnateur d'élève médiateur. Temps rythmé avec des exercices pratiques.

Concepts abordés : les mécanismes de la discrimination, l'égalité filles-garçons, la prévention du harcèlement et du cyberharcèlement.

Proposition 2

Instaurer un parcours citoyen du cyberharcèlement avec une évolution de la seconde à la terminale :

- Pour les secondes (2h / classe) : comprendre le harcèlement, jeux interactifs, vidéos, film
- Pour les premières : droit à l'image
- Pour les terminales : la gestion de son image pour faciliter son insertion professionnelle

► UNION NATIONALE DES ASSOCIATIONS DE PARENTS, DE PERSONNES HANDICAPÉES MENTALES, ET DE LEURS AMIS (UNAPEI)/ASSOCIATION POUR ADULTES ET JEUNES HANDICAPÉS (APAJH)/FONDATION PERCE-NEIGE

Actions réalisées

Le handicap est une différence comme les autres. Faire évoluer le regard sur le handicap revient à faire évoluer le regard de la société sur la différence et reconnaître les ressources et les compétences des personnes handicapées.

Actions en cours : interventions de sensibilisation dans les classes, séminaires...

En région, un partenariat UNAPEI avec ANDEV. Campagnes de sensibilisation à l'école inclusive (outils, kits), école pour tous. Le changement de regard passe par le décroisement des espaces pour un partage d'expériences et une interaction entre les acteurs.

Trois exemples innovants pour réunir les enfants, à partir du vécu d'expériences :

- Cantine partagée par des élèves d'IME et des élèves ordinaires, dans la cantine d'un ESAT (Cantal)
- Congrès UNAPEI 2019 (Lyon) avec une journée de sensibilisation sur la citoyenneté et le vote. Les enfants sont réunis et apprennent à se connaître autour de ce sujet commun
- Théâtre-forum : faire vivre certains moments, certaines situations à des élèves où ils peuvent échanger leur rôle et intervenir sur des situations précises et modifier les situations

Proposition

Créer des événements, occasions pour réunir les élèves de tous horizons. Créer une dynamique scolaire dans l'apprentissage les uns des autres, dans le respect et le bien-être scolaire.

► FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS GÉNÉRALES ÉTUDIANTES (FAGE)

Actions réalisées

Travail en cours sur deux axes :

- Le collectif d'éducation contre les LGBT phobies en milieu scolaire, qui traite des thématiques LGBT en travaillant sur la représentation qui peut amener des discriminations et de la violence. Actions de plaidoyer auprès des politiques, des responsables syndicaux notamment.
- Coexist, association faisant intervenir deux psycho-sociologues qui travaillent sur la

représentation que peuvent avoir les jeunes en milieu scolaire. Comment agir sur cette représentation ? L'objectif est de déconstruire les préjugés et de positionner le professeur en spectateur. Le travail se fait à partir d'une liste de mots soumise aux élèves, pour lesquels on leur demande d'associer leurs idées, d'autres mots. Sur la base d'un travail en groupe, avec des médiateurs formés, l'objectif est d'échanger, de discuter sur ces mots et leurs associations, de déconstruire les préjugés liés à ces thématiques.

Propositions

- Médiation par les pairs qui nécessite le décloisonnement entre les établissements.
- Appui sur le service sanitaire mis en place par les étudiants en santé pour faire des interventions (en lien avec le Rectorat) dans les collèges, les lycées pour une action de sensibilisation aux conséquences de la violence (addictions, dérives comportementales, harcèlement).
- Éducation à la santé sexuelle au collège et au lycée.
- Éducation à la santé mentale et former les publics aux premiers secours en gestes de santé mentale (notamment pour les personnes en situation d'intermédiation directe avec les élèves).
- Soutien au programme de recherche sur les phénomènes qui mènent à cette violence. Objectif : étude de l'impact de l'origine géographique sur les victimes ou auteurs de violences.

► PARENTS D'ÉLÈVES DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC (PEEP)

Actions réalisées

La Fédération forme les présidents d'associations de parents d'élèves (fiches outils) car ils sont un lien primordial entre les familles, l'école, l'académie. La fédération organise aussi des conférences une fois/an avec le référent harcèlement de la Police Nationale, accessibles pour les parents.

Propositions

- Intégrer la cellule de lutte contre le harcèlement au sein du rectorat.
- Proposer à la Région de créer un évènement plus local, de moindre ampleur.

► CENTRE D'INFORMATION SUR LES DROITS DES FEMMES ET DES FAMILLES (CIDFF)

Actions réalisées

Le CIDFF a une convention nationale avec l'Éducation Nationale pour mener des actions au sein des établissements.

- Lutte contre les préjugés
- Module sur le droit, l'égalité, le respect, en lien avec la prévention des violences sexistes et la cyber violence
- Intervention de 2 heures en ½ classe ou classe entière
- Apports théoriques : égalité de droit, de traitement, mixité, parité, sexisme, violence, dialogue...
- Échanges à partir d'outils : arbre du genre, dessins animés, jeux de rôles afin de susciter le débat, interroger la représentation et le vécu des élèves, déconstruire les stéréotypes
- Les apports législatifs en France en faveur de l'égalité femmes-hommes : orientation-formation professionnelle, congés parentaux, IVG, contraception, mariage, parité, droit de vote...

Propositions

- Information des élèves sur le cadre légal et juridique pour les élèves, pouvant se faire sous forme ludique, mais la sensibilisation est importante dès le plus jeune âge (collèges, lycées, lycées professionnels),
- Espaces dédiés à une parole et une expression libre dans les établissements,
- Reprise d'actions de sensibilisation ou d'expérimentation pouvant être mises en valeur dans le cadre d'un évènement régional.

► FÉDÉRATION DES CONSEILS DE PARENTS D'ÉLÈVES (FCPE)

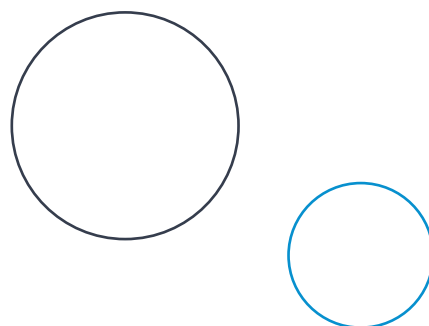
Actions réalisées

La lutte contre le harcèlement scolaire fait partie des campagnes de la FCPE. Pour faire face, la FCPE recommande de s'appuyer sur la coéducation, concept issu de la loi sur l'éducation du 10 juillet 1989 qui positionne les parents d'élèves comme disposant de droits et devoirs.

La FCPE fait le constat d'une prise en charge très inégale du harcèlement scolaire selon les territoires et les établissements et d'une absence de coordination. En effet, les acteurs de terrain sont peu ou mal coordonnés pour faire face à des situations de violences scolaires très variées : la prévention des risques se fait de manière parcellaire selon les établissements avec l'apport d'associations spécialisées, dans des instances spécialisées sans que ces acteurs et instances soient rapprochés dans une institution ou une structure.

Propositions

- À l'échelon local, création d'une structure, à définir, permettant de rapprocher les acteurs et intervenants (associations, établissements, enseignants, agents, commissions, parents, élèves, collectivités locales, justice, police...) afin de privilégier une approche globale
- À l'échelon régional, une structure de coordination mettant en relation l'Éducation Nationale, les conseils départementaux (collèges), les mairies (maternelles et primaires).



FICHE 9

LES JEUNES AMBASSADEURS DES DROITS AUPRÈS DES ENFANTS (JADE)

Depuis 2007, une équipe de Jeunes ambassadeurs de droits auprès des enfants (JADE) existe auprès du Défenseur des droits. Il s'agit de jeunes, engagés pour une durée de 9 mois dans le cadre d'un contrat de service civique (la promotion actuelle est la 13ème recrutée dans ce cadre). Leur recrutement est effectué par le Défenseur des droits, en partenariat avec le Département, l'association Concordia, et l'Éducation nationale.

La mission des JADE, à l'issue d'une formation d'un mois dispensée à Paris, est double :

- faire connaître aux enfants le Défenseur des droits,
- faire connaître la Convention relative aux droits de l'enfant.

À cette fin, ils interviennent en binôme dans les établissements scolaires, mais aussi en centres de loisirs (autres sites en projet : hôpitaux...), soit à la demande des établissements eux-mêmes, soit sur proposition de leur part acceptée par l'établissement, pour réaliser des actions de sensibilisation auprès des jeunes : d'abord une présentation des 12 droits fondamentaux des enfants, puis une action concrète (réalisation d'une affiche, conception d'un slogan...) sur l'un des 12 droits, choisi par les enfants.

Le droit à être protégé contre toutes les formes de violences et la protection de la vie privée sont parmi les droits les plus souvent invoqués par les jeunes qu'ils rencontrent ; globalement, ceux-ci semblent bien sensibilisés au harcèlement, moins au cyberharcèlement.

Les JADE peuvent aussi déclencher la procédure « paroles inquiétantes » s'ils ont connaissance de faits méritant un signalement lors de leurs échanges avec les jeunes ; ils élaborent alors une « fiche alerte » et peuvent se rapprocher de l'assistante sociale ou de l'infirmière scolaire de l'établissement. Cette éventualité est cependant rare (4 à 5 cas par an dans le Département), car ne remontent par ce canal que les situations non encore identifiées.

Dans le Rhône, toutes les classes de 6ème et de 5ème de 20 collèges du Département ont été visitées par les JADE. Beaucoup de questions posées ont trait à la justice appliquée aux enfants (prison...), et à leur responsabilité ; les élèves sont en général réceptifs. Un enseignant est présent pendant l'intervention des JADE. En général, c'est la première séquence qui est la plus efficace auprès des jeunes.

Les 4 JADE en poste sur la Métropole de Lyon ont globalement les mêmes retours, avec cependant beaucoup plus de paroles inquiétantes (nombreux établissements publics, plus grands...).

Les JADE préconisent de former tous les enseignants à affronter les situations à problème ; ils constatent qu'il n'y a pas, ou avec une présence très faible, d'assistante sociale ou d'infirmière dans beaucoup d'établissements, alors qu'il y a un réel besoin de personnels médico-sociaux.



CONCLUSION

Si les violences scolaires ne sont pas un phénomène récent, leur exposition médiatique, ainsi que les propositions de prise en charge dont elles font l'objet, elles, le sont : à partir des premières enquêtes de victimation conduites dès 1991 en France, l'outil statistique a progressivement cartographié une réalité multiforme, mouvante et fortement évolutive, et accompagné l'émergence de différentes réponses.

Pour autant, les violences scolaires perdurent, résistant pour partie aux plans de prévention et autres dispositifs peu à peu forgés par les différents acteurs impliqués dans leur traitement : Éducation nationale, Justice, Police, associations... Ceux-ci, nombreux, riches et variés, appellent un état des lieux, avant d'envisager si besoin l'élaboration de propositions complémentaires.

C'était l'objet de la saisine adressée à l'été 2018 au CESER par le Président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, en marge de l'élaboration du plan régional de lutte contre le harcèlement adopté en décembre 2018 par l'institution régionale.

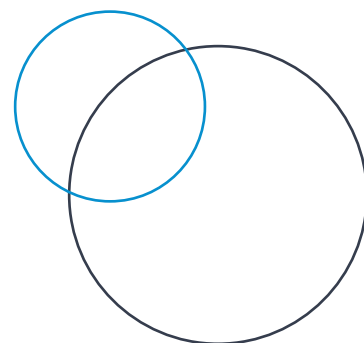
Face aux différentes formes de violences à l'œuvre dans l'environnement scolaire, les réponses diverses auxquelles celles-ci donnent lieu ont été répertoriées par le CESER, qui a également identifié quelques pistes d'optimisation, voire de renforcement des mesures existantes : formation et information, coordination, collaboration de toutes les parties prenantes... Toutes cependant reposent sur une action concertée au plus près des bassins de vie structurant les territoires, et par ailleurs supposent une pacification effective de l'espace numérique, tant celui-ci accompagne et prolonge de manière croissante l'environnement physique de chaque citoyen.



BIBLIOGRAPHIE

- **ALBANDEA HUGO** - « Le harcèlement scolaire », Sciences Humaines, mars 2018, no 301, p. 22-27
- **BAZALGETTE CAMILLE ET TORRES AMELIE** - La médiation par les pairs, Université Paul Valéry Montpellier 3, 2019, 14 p.
- **CITÉ SCOLAIRE JACQUES MARQUETTE** - Film harcèlement scolaire « Parle ! » [YouTube], [ajouté le 31 mai 2018], consulté le 4 juin 2019, disponible à l'adresse : <https://www.youtube.com/watch?v=UwA7-0XWTyg>
- **CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL ET GRARD MARIE-ALETH** - Une école de la réussite pour tous, CESE, mai 2015, 135 p.
- **DEBARBIEUX ERIC** - L'école face à la violence - Armand Colin, 2016, 255 p.
- **DEBARBIEUX ERIC**, « Du « climat scolaire » : définitions, effets et politiques publiques », Education & Formations, décembre 2015, no 88-89, 18 p.
- **DEBARBIEUX ÉRIC, ALESSANDRIN ARNAUD, DAGORN JOHANNA ET AL.** - Les violences sexistes à l'école : une oppression viriliste, Observatoire européen de la violence à l'école, mai 2018, 130 p.
- **DÉFENSEUR DES DROITS, JADE** - promotion des droits auprès des enfants et des adolescents 2017-2018, Défenseur des Droits, juin 2018, 98 p.
- **DIRECTION DE L'ÉVALUATION, DE LA PROSPECTIVE ET DE LA PERFORMANCE : DEPP ET FRECHOU HELENE** - « Résultats de l'enquête Sivis 2017-2018, Note d'information », décembre 2018, n° 18-32, Ministère de l'Education nationale et de la Jeunesse, 4 p.
- **DIRECTION DE L'ÉVALUATION, DE LA PROSPECTIVE ET DE LA PERFORMANCE : DEPP ET HUBERT TAMARA** - « Résultats de l'enquête de climat scolaire et victimisation auprès des lycéens pour l'année scolaire 2017-2018 », Note d'information, décembre 2018, n° 18-33, Ministère de l'Education nationale et de la Jeunesse, 4 p.
- **DRAWMYCONCEPT** - La Violence Scolaire [YouTube], [ajouté le 5 mai 2015], consulté le 4 juin 2019, disponible à l'adresse : <https://www.youtube.com/watch?v=O2v11TmocbQ>
- **FLORIN AGNES ET GUIMARD PHILIPPE** - Qualité de vie à l'école : comment l'école peut-elle proposer un cadre de vie favorable à la réussite et au bien-être des élèves ?, CNESCO, octobre 2017, 77 p.
- **GIRARD RENE** - Le bouc émissaire, LGF/Livre de Poche, 2006, 314 p.
- **HERVE ANNE-FLORE** - « Harcèlement : tous concernés ! », La revue des parents FCPE, décembre 2018, p. 13-19
- **LAMY MAÏWENN** - #PasDeVague fait émerger les « lacunes profondes » de notre système éducatif (rapport d'information du Sénat) », 21 décembre 2018, dépêche no 598219, AEF, 2018. [En ligne], consulté le 4 janvier 2019, disponible à l'adresse : <https://www.aefinfo.fr/>
- **LEHUFFPOST** - Quatre recommandations des profs pour lutter contre les violences scolaires [YouTube], [ajouté le 23 octobre 2018], consulté le 4 juin 2019, disponible à l'adresse : <https://www.youtube.com/watch?v=xOFx6nve41c>

- **LEZ TALK** - Harcèlement scolaire | Comment s'en sortir [Youtube], [ajouté le 4 septembre 2018], consulté le 4 juin 2019, disponible à l'adresse : <https://www.youtube.com/watch?v=fKAaYQYwuoQ&list=PLQ3MJLud48YiXwf4Hu0DxSFqpYM7xijW&index=2&t=0s>
- **MINISTERE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE** - « Les chiffres clés du système éducatif : année scolaire 2016-2017 », Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, novembre 2016. [En ligne], consulté le 3 juin 2019, disponible à l'adresse : <https://www.education.gouv.fr/cid195/les-chiffres-cles-du-systeme-educatif.html>
- **MORIN-DESAILLY CATHERINE** - Rapport d'information sénatorial sur la violence dans les établissements scolaires, Sénat, décembre 2018, 53 p.
- **OCDE** - PISA 2015, OCDE, 2016, 15 p.
- **PAUGAM SERGE, MARUEJOULS EDITH ET DOLTO CATHERINE** - Quel genre de vie ? Filles et garçons : inégalités, harcèlements, relations, UNICEF, novembre 2018, 83 p.
- **RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE** - Sentinelles et référents contre les violences scolaires au lycée [YouTube], [ajouté le 27 avril 2016], consulté le 4 juin 2019, disponible à l'adresse : <https://www.youtube.com/watch?v=g8OTrXPKdfU>
- **UNESCO** - *Behind the Numbers : Ending School Violence and Bullying*, UNESCO, 2019, 70 p.
- **UNESCO** - *School Violence et Bullying : Global Status Report*, UNESCO, 2017, 54 p.
- **UNESCO** - *Violence et harcèlement à l'école : rapport sur la situation dans le monde*, UNESCO, 2017, 56 p.
- **UNESCO** - *Global Guidance on Addressing School-Related Gender-Based Violence*, UNESCO, 2016, 125 p.
- **UNESCO ET ONU FEMMES** - *Lutte contre la violence de genre en milieu scolaire*, UNESCO et ONU Femmes, 2017, 128 p.
- **YUME STELLA** - *Violences, rackets, harcèlement scolaire : mon histoire + conseils !* [YouTube], [ajouté le 24 janvier 2015], consulté le 4 juin 2019, disponible à l'adresse : <https://www.youtube.com/watch?v=HvuAtZpZz44>





GLOSSAIRE

ABMA : Aller Bien pour Mieux Apprendre

AFEV : Association de la Fondation Etudiante pour la Ville

APAJH : Associations Pour Adultes et Jeunes Handicapés

APHEE : Association pour la Prévention des phénomènes de Harcèlement entre Elèves

AROEVEN : Association Régionale des Œuvres Educatives et de Vacances de l'Education Nationale

ARS : Agence Régionale de Santé

CASSIOPEE : Chaîne Applicative Supportant le Système d'Information Oriente Procédure pénale Et Enfants

CIDFF : Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles

CNESCO : Conseil National d'Evaluation du Système Scolaire

CRAJEP : Comité Régional des Associations de Jeunesse et d'Education Populaire

DEPP : Direction de l'Evaluation, de la Prospective et de la Performance

FAGE : Fédération des Associations Générales Etudiantes

FCPE : Fédération des Conseils de Parents d'Elèves

GRAP : Groupe Académique de Parentalité

ITT : Incapacité Temporaire Totale

JADE : Jeunes Ambassadeurs des Droits auprès des Enfants

LGBT : lesbiennes, Gays, Bisexuels, Transgenres

MOOC : Massive Open Online Course

ONG : Organisation Non Gouvernementale

ONU : Organisation des Nations Unies

PEEP : Parents d'Elèves de l'Enseignement Public

REP : Réseau d'Education Prioritaire

RESIS : Ressources et Études Systémiques contre les Intimidations Scolaires

SIVIS : Système d'Information et de Vigilance sur la Sécurité Scolaire

TGI : Tribunal de Grande Instance

UNAPEI : Union Nationale des Associations de Parents, de Personnes Handicapées mentales et de leurs Amis

UNEF : Union Nationale des Etudiants de France

UNESCO : United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization

UNI : Union Nationale Interuniversitaire

UNICEF : United Nations International Children's Emergency Fund



CONTRIBUTEURS

► Anne-Marie ROBERT

Présidente du Groupe de travail B « Violences Scolaires »
Collège 1

► Michel-Louis PROST

2^e Vice-Président, Référent du Groupe de travail

► Jean-Marc GUILHOT

Vice-Président délégué, Président de la conférence des présidents

COLLÈGE 1*

- BEZ Nicole (UNAPL-CNPL)
- COMBE Véronique (Exploitant agricole)
- GUINAND Jean (Conf. Paysanne)
- MARCAGGI Christophe (UNAPL-CNPL)
- PEYREFITTE Carole (CRMA)
- PFISTER Françoise (UIMM)
- VERRAX Éric (Promoteurs)

COLLÈGE 2*

- AGNÈS Jacques (FSU)
- BISSON Bruno (UNSA)
- BOUVERET Lise (CGT)
- GILBERT Madeleine (CFE-CGC)
- MORAIN Marie-Christine (CFDT)
- RODRIGUEZ Vincent (CGT)

COLLÈGE 3*

- BARRETT Charlotte (AFEV)
- BENOÎT Jean-Marie (FCPE)
- COURIO Valérie (CRAJEP)
- GOUEDARD-COMTE Marie-Élisabeth (Insertion)
- MEKEDDEM Nassim (FAGE)
- PICCOLO Maël (Handicap)
- PLASSE Marie-Christine (CROS)
- ZAYET Zihar (PEEP)

* **Collège 1** : Représentants des entreprises et des activités professionnelles non salariées / **Collège 2** : Représentants des organisations syndicales de salariés les plus représentatives / **Collège 3** : Représentants des organismes et associations qui participent à la vie collective de la région et représentants des associations et fondations agissant dans le domaine de la protection de l'environnement et personnalités qualifiées, choisies en raison de leur compétence en matière d'environnement et de développement durable / **Collège 4** : Personnalités qualifiées

REMERCIEMENTS

Le CESER Auvergne-Rhône-Alpes remercie les personnes auditionnées dans le cadre de l'élaboration de cet avis.

Les conseillers approfondissent leurs connaissances en prenant appui notamment sur les auditions, les enquêtes, les débats menés dans le cadre de la commission ou du groupe de travail. De nombreuses personnalités sont entendues chaque année par l'assemblée, ces spécialistes délivrent ainsi leur savoir et leur expérience, ces échanges sont une grande richesse pour le CESER.

ABOUALI Sarah, Ambassadrice au Lycée La Martinière Duchère- Lyon 9^e

BENOÎT Jean-Marie, FCPE

BERTHOUX Béatrice, Vice-Présidente déléguée aux lycées de la région Auvergne-Rhône-Alpes

BESSUEILLE Laurent, Proviseur de la vie scolaire, Rectorat de l'Académie de Lyon

BRETON Naëlle, ambassadrice JADE

BROUSSAS Paulette, CIDFF

CHABARDES Violaine, Commandant la Brigade de prévention de la délinquance juvénile, Gendarmerie du Rhône

COHEN Philippe, Président de l'ONG « Respect Zone »

COURIO Valérie, AROEVEN/CRAJEP

DECHAVANNE Marielle, Assistante sociale scolaire, Collège Jules Vallès - La Ricamarie (42)

DE LALEU Romane, ambassadrice JADE

GARDETTE Bertrand, Conseiller Principal d'Éducation, Lycée Lafayette - Clermont-Ferrand (63) et Co-Fondateur de l'Association APHEE

GOUEDARD-COMTE Marie-Elisabeth, ATD Quart Monde

JOB Noémie, ambassadrice JADE

LACROIX Patricia, Infirmière conseillère technique auprès de l'Inspectrice d'Académie, Direction des Services de l'Éducation Nationale de l'Ain

LEDREUX-MORAIN Manon, Ambassadrice au Lycée La Martinière Duchère - Lyon 9^e

LORNE Anne, Conseillère Régionale missionnée par le Président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes

MEKEDDEM Nassim, FAGE, UNEF, AFEV, UNI

MONCUIT Delphine, Substitut du Procureur de la République, Tribunal de Grande Instance de Lyon

MONTEIL Jessica, ambassadrice JADE

PICCOLO Maël, UNAPEI, APAJH, Perce-Neige

SERGENTINI Odile, AROEVEN/CRAJEP

ZAYET Zihar, PEEP

► INTERVENTION DE CAROLE PEYREFITTE, AU NOM DU COLLÈGE 1

Monsieur le Président, Chers Conseillers, Mesdames, Messieurs,

Dans l'article 19 de la Convention internationale des droits de l'enfant adoptée par l'ONU en 1989, il est stipulé que « Les États parties prennent toutes les mesures législatives, administratives, sociales et éducatives appropriées pour protéger l'enfant contre toute forme de violence, d'atteinte ou de brutalités physiques ou mentales, d'abandon ou de négligence, de mauvais traitement ou d'exploitation, y compris la violence sexuelle [...] ».

Pour le Collège 1 « Entreprises et activités professionnelles non salariées », il est urgent d'agir pour protéger les enfants contre toutes les formes de violence en milieu scolaire et faire en sorte que les enfants aient accès à un environnement d'apprentissage sûr, favorisant une éducation de qualité, l'égalité des genres et la bonne santé et le bien-être. Tel est l'objet de l'avis « Agir pour en finir avec les violences scolaires » qui formule des préconisations opérationnelles très concrètes pour aider à résoudre le problème des violences scolaires en Auvergne-Rhône-Alpes. Tout en sachant que les violences scolaires ne connaissent pas de frontières et dépassent largement le cadre régional. Le développement par le Campus Région du Numérique d'une application pour smartphones et tablettes à l'attention des jeunes pourrait ainsi prendre une dimension utile à l'échelle nationale, voire internationale, après adaptation des contenus.

D'après les chiffres officiels, 1 élève sur 10 est victime de violences scolaires en France. En l'absence de données régionales officielles, ces chiffres sont sans doute en deçà de la réalité du fait, notamment, de la loi du silence côté victimes et de l'omerta côté institutionnel. Vu leur importance et l'ampleur de leurs répercussions, les violences en milieu scolaire engendrent des coûts sociaux et économiques élevés. Même s'il n'existe pas d'études officielles précisément sur cette question en France, les violences scolaires et certaines de leurs conséquences (décrochage scolaire, baisse des qualifications, sous-représentation des filles dans certaines branches de l'éducation, etc.) risquent d'avoir des effets socio-économiques coûteux pour la société. Sans compter les risques d'impact à long terme sur la santé (mentale et physique), les difficultés sociales et relationnelles et les problèmes d'insertion et de promotion professionnelles, par exemple.

La législation française a évolué ces cinq dernières années et dispose désormais de deux textes qui protègent les victimes de harcèlement et pénalisent les actes de harcèlement :

- La loi du 4 août 2014 introduit dans le Code Pénal un délit général de harcèlement moral applicable à de nombreux environnements, y compris scolaire et numérique. « Le fait de harceler une personne par des propos ou comportements répétés ayant pour objet ou pour effet une dégradation de ses conditions de vie se traduisant par une altération de sa santé physique ou mentale » est puni d'une peine d'emprisonnement et d'une amende.
- La loi du 3 août 2018 renforce le délit de harcèlement moral en pénalisant le cyberharcèlement de groupe et les raids numériques.

La sensibilisation des jeunes à ces textes de loi et leur application dans des délais raisonnables par la Justice devraient jouer un rôle dissuasif notamment auprès des jeunes intimidateurs et

encourager une culture du respect numérique dès le plus jeune âge.

En complément des deux préconisations propres au numérique formulées par le CESER, la valorisation du métier de modérateur pourrait également être portée par la Région au travers de son label « Campus Région » décerné à des centres de formation hors-les-murs impliqués dans les métiers du numérique en tension en Auvergne-Rhône-Alpes. Un cursus d'une vingtaine d'heures formant à la fonction de modérateur sur Internet pourrait par ailleurs être mis en place par le Campus Région du Numérique. Cette certification en modération pourrait s'adresser spécifiquement aux élèves, enseignants, éducateurs périscolaires, parents d'élèves et responsables d'associations et de clubs de sport. Ces initiatives complémentaires permettraient de lutter efficacement contre le cyberharcèlement et les cyberviolences.

Des initiatives de mobilisation dans la lutte contre les violences scolaires sont par ailleurs à souligner chez des professionnels :

- Partant du principe que chacun a le droit, quel que soit son âge, d'être conseillé et défendu, l'Ordre des avocats du Barreau de Lyon propose des consultations gratuites d'avocats pour mineurs, sur RDV le mercredi après-midi, à la Maison des Avocats de Lyon. Des avocats à l'écoute prodiguent conseil et assistance aux enfants qui s'interrogent sur leurs droits et devoirs.
- La MAE (Mutuelle Assurance de l'Éducation), mutuelle solidaire spécialisée dans l'assurance scolaire et extrascolaire et la protection des enfants, soutient le Ministère de l'Éducation nationale en participant, depuis 2013, au Prix « Non au harcèlement » qui récompense la création d'affiches et de vidéos par des élèves de 8 à 18 ans sur la thématique du harcèlement. Avec l'agrément du Ministère de l'Éducation nationale, les militants et chargés de prévention MAE mènent également des actions de prévention dans les établissements scolaires partout en France.

Les 13 préconisations pratico-pratiques formulées par le CESER pour lutter efficacement contre les violences scolaires nécessiteront un budget supplémentaire de la part du Conseil régional. La Région doit en effet se donner les moyens de ses ambitions en contribuant à la mise en œuvre effective de ces préconisations par un financement à la hauteur de la gravité de ce sujet sociétal d'envergure dont il s'est saisi. Pour rappel, 100 000 € ont été symboliquement attribués en décembre 2018 pour la mise en œuvre des six propositions figurant dans le rapport de la Région « Protéger nos enfants : un plan ambitieux contre le harcèlement scolaire ». Un suivi et une évaluation de ces préconisations devront également être effectués pour en assurer l'opérationnalité, l'efficacité et la pérennité.

Le Collège 1 salue le travail effectué par le Groupe de travail B pour répondre à cette saisine, sous la houlette bienveillante et efficace de sa Présidente Anne-Marie ROBERT, qui a animé les séances de travail en s'appuyant sur des supports vidéo et des documents d'actualité, en faisant des focus sur le traitement de la thématique à l'international pour comparaison et en systématisant des ateliers de travail intercollèges qui se sont avérés aussi participatifs que constructifs. L'organisation du mini-forum associatif a également permis d'auditionner en interne des représentants de la société civile organisée, forces vives du CESER dans sa richesse et sa diversité. Les efforts de présentation ergonomique de l'avis en facilitent par ailleurs la lecture.

Sous réserve d'expressions individuelles, le Collège 1 votera cet avis.

► INTERVENTION DE BRUNO BISSON, AU NOM DE LA CFTD, LA CFTC, LE CRAJEP, LA FAGE, LA FCPE ET L'UNSA

Les phénomènes de violences scolaires ont toujours existé mais semblent s'être accentués au fil des années, parfois sous des formes différentes mais tout aussi dramatiques pour les jeunes qui les subissent. C'est en particulier le cas depuis l'arrivée des Smartphones. Ces objets, aujourd'hui du quotidien, sont devenus des vecteurs encore plus importants de violences, plus ou moins insidieuses sous couvert de l'anonymat mais d'autant plus fortes qu'elles déplacent ces phénomènes bien au-delà de l'enceinte des établissements scolaires.

Le Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes s'est saisi de cette problématique, a demandé, il y a un an environ, au CESER de réfléchir à ces questions de violence et de harcèlement scolaire et de lui faire des propositions ce que notre instance a fait en mettant en place dès septembre 2018 un groupe de travail ad hoc.

Demander à la société civile, que nous représentons, de s'intéresser à ces phénomènes était judicieux et aura permis au groupe de travail de rencontrer et d'auditionner de multiples acteurs, institutionnels, médicaux, sociaux, associatifs qui tentent d'apporter des réponses auprès des publics scolaires.

Nous avons donc été surpris que de son côté, le 8 novembre, un peu dans la hâte, le Conseil Régional fasse ses propres propositions et décline un plan de lutte contre le harcèlement scolaire, puis organise des assises régionales sur le sujet, ceci sans en informer le groupe de travail B et sans même demander les conclusions du CESER qu'il a lui-même mandaté. Ce sont, pour le moins, des méthodes de travail qui nous paraissent singulières et peu rationnelles.

Sur le fond, force est de constater qu'il se passe beaucoup de choses intéressantes sur nos territoires et que les actions se multiplient dans les établissements scolaires mais de manière parfois un peu désordonnée et décousue. Cela gagnerait en efficacité s'il existait réellement une coordination des acteurs de terrain ce que le CESER propose de mettre en place dans ses préconisations. C'est aussi ce que nous demandons au Conseil Régional car favoriser échanges et coordination est au cœur de notre engagement au CESER.

Du reste, l'ensemble des préconisations nous semble de nature à pouvoir répondre efficacement à la problématique posée. Nous ne pouvons que nous associer au souhait de plus de présence humaine dans les établissements. Nous ne pouvons qu'approuver l'accent mis sur l'information et la formation des jeunes et des acteurs de terrain....

Le travail du groupe qui a conduit à l'avis qui est présenté aujourd'hui a été mené par Anne-Marie ROBERT dans un esprit d'ouverture et de construction collective approfondie et nous souhaitons l'en remercier.

Cet avis, que la CFDT, la CFTC, le CRAJEP, la FAGE, la FCPE et l'UNSA voteront favorablement, doit être utile et nous y veillerons. Nous espérons que le Conseil régional ainsi que toutes les institutions concernées sauront s'en emparer.

■ INTERVENTION DE MADELEINE GILBERT, AU NOM DU GROUPE CFE-CGC

Monsieur le Président, Cher-e-s Collègues,

La jeunesse est confrontée à une augmentation des violences scolaires qui sont physiques, psychologiques et celles afférentes au cyber harcèlement.

La digitalisation des relations devient la norme, les échanges se font par la voie d'internet via des applications diverses où les jeunes, dans l'instantané, laissent libre cours à leur avis, leur sentiment sans forcément de retenue et de recul. Les conséquences sont sources de stress et souvent dévastatrices.

Il est donc temps de prendre des mesures de prévention et d'éducation afin d'aider à détecter rapidement les situations et à gérer ces relations nocives. Il est indispensable d'impliquer les parents, le corps enseignant et les élèves dans cette gestion.

Les préconisations formulées par le groupe de travail sont novatrices et fédèrent tous les publics.

Au-delà de ces remarques, la CFE-CGC votera l'avis.

Nous vous remercions de votre attention.

■ INTERVENTION DE LISE BOUVERET, AU NOM DE LA CGT

Le groupe de travail a largement exploré la question des violences à l'école, a recensé les nombreux dispositifs existants. Malgré la perturbation de son agenda par l'initiative médiatique du Président du Conseil Régional sur le sujet il a réalisé un avis dans un climat constructif animé par sa Présidente et son rapporteur et nous le voterons.

Nous souhaitons cependant insister sur deux constats relevés dans le texte :

La violence institutionnelle d'une part et d'autre part, la nécessité de renforcer la présence humaine dans l'environnement scolaire

La violence institutionnelle produite par le système scolaire n'est en aucun cas de la responsabilité personnelle des membres de la communauté éducative.

Elle est à l'image de la violence de la société dans laquelle nous vivons, violence résultant largement des inégalités sociales persistantes et croissantes, de l'injustice sociale ressenties par un grand nombre de nos concitoyens

L'observatoire des inégalités publiait son rapport il y a quelques semaines : vous avez tous pu lire ses statistiques : les riches sont toujours plus riches, les pauvres toujours plus pauvres, les écarts se creusent

Conséquence : des millions d'enfants vivent aujourd'hui en dessous du seuil de pauvreté, ont des parents ou un seul parent en situation de précarité et d'insécurité permanente : dans son rapport publié il y a un an, le Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge, intitulé « lutter contre la pauvreté des familles et des enfants », indiquait que 2,8 millions d'enfants sont en situation de pauvreté dans notre pays.

La pauvreté fragilise ces enfants, Ils sont plus souvent que d'autres victimes de discriminations et de maltraitance. L'orientation scolaire qui leur est proposée est aussi empreinte de discrimination : ils ont des scolarités plus courtes et ils sont surreprésentés dans les voies technologique et professionnelle.

La France, 6ème puissance économique mondiale ne donne pas à l'Ecole de la République les moyens de combattre les inégalités sociales : le rapport de l'Inspection Générale de l'Education Nationale « grande pauvreté et réussite scolaire » de mai 2015 indiquait : « Si, en dépit des réformes conduites, les inégalités sociales pèsent encore autant sur le destin scolaire de la jeunesse de notre pays, c'est que l'échec scolaire des plus pauvres n'est pas un accident. Il est inhérent à un système qui a globalement conservé la structure et l'organisation adaptées à la mission qui lui a été assignée à l'origine : trier et sélectionner. L'échec scolaire des enfants des milieux populaires résulte pour partie de l'organisation de notre système scolaire »

Il s'agit bien là d'une grande violence faite à une large partie de la population.

Autre citation de ce rapport : « Faire réussir les enfants de milieu populaire nécessite de profondes transformations portées par une éthique de la solidarité et de la responsabilité, transformations non seulement pédagogiques, mais aussi sociales et culturelles car tout est lié. »

Les derniers ministres de l'Education Nationale ne suivent pas ces recommandations : réformes imposées sans concertation, mise en place d'évaluations inappropriées, manque de moyens renforcent l'autoritarisme et la sélection.

Il faut aussi mentionner l'extrême violence faite aux jeunes immigrés intégrés dans un parcours scolaire et qui, quand ils atteignent la majorité (réelle ou supposée) perdent leur droit d'accueil en tant que mineur et sont parfois brutalement placés en centre de rétention voir reconduits à la frontière

La présence humaine dans l'environnement des élèves :

- le service de santé scolaire (infirmières médecins) et le service social scolaire sont gravement

remis en cause et n'assurent que des présences ponctuelles dans les établissements : par exemple un médecin pour 10000 élèves ! Ils ne peuvent plus être le lieu d'écoute bienveillant dont ont besoin les jeunes victimes de violence

- les assistants d'éducation (les surveillants) voient leurs effectifs se réduire et seront parfois amenés à remplacer des professeurs (loi Blanquer) alors qu'ils sont les adultes les plus proches des élèves
- environ 800 postes d'agents technique des lycées sont vacants
- Les AESH (accompagnants des élèves en situation de handicap) sont et seront encore demain en nombre très insuffisant pour répondre aux besoins d'une école « inclusive ». Quelle violence pour ces enfants et leurs familles laissés sans solution, d'autant que la précarité de la situation de ces personnels ajoute de l'insécurité par l'absence de continuité.

La politique régionale en direction des lycées ne favorise pas un climat scolaire apaisé :

- le remplacement partiel et temporaire d'un nombre limité d'agents statutaires par des contractuels rend les conditions de travail difficiles et n'est pas propice à des relations sécurisantes
- Les portails électroniques ont plus compliqué la vie des établissements qu'amélioré la sécurité.
- Le chantage à la suppression du Pass Région en cas d'infraction à la charte régionale des droits et devoirs imposée aux établissements sans leur avis, qui vient perturber leur propre politique disciplinaire est une décision très contestable.

Le déploiement de dispositifs de tous ordres, s'ils tentent de répondre à l'urgence du développement des violences à l'école ne seront efficaces que s'ils sont portés par des personnels en nombre suffisant et bien formés. Ainsi il sera possible de favoriser la connaissance, le dialogue et le vivre ensemble plutôt que la répression, l'arbitraire et le tout sécuritaire.

Le dogme qu'imposent le gouvernement comme l'exécutif régional visant à réduire coûte que coûte les dépenses de fonctionnement, dans l'éducation comme dans les autres domaines des politiques publiques est destructeur de lien social et générateurs d'inégalités source de violences. C'est pourquoi nous le combattons.

Cet avis fait l'objet d'une expérimentation, visant à rendre plus lisible nos productions écrites. Pour cela, la mise en page a été confiée à un prestataire qui devait réaliser un travail technique, notamment sur la charte graphique. Mais chacun sait ici que la forme n'est pas sans effet sur le fonds d'un texte, nous l'avons constaté.

Le contenu d'un avis ou d'une contribution ne relève pas de la responsabilité de techniciens mais de celle des conseillers de la commission ou du groupe de travail. Par conséquent, la présentation finale doit leur être soumise pour validation avant le vote en plénière. Nous serons vigilants sur le respect de ce principe.

■ INTERVENTION DE LAURENT ESSERTAIZE, AU NOM DE LA FCPE

La lutte contre le harcèlement scolaire et plus généralement contre toutes les violences scolaires fait partie depuis déjà plusieurs années des campagnes systématiques et régulières conduites par la FCPE, souvent en relation directe avec ses partenaires (par exemple campagne de vidéos avec la MAE).

La FCPE s'implique de toutes les façons possibles dans ce combat permanent. Au sein des écoles et des établissements, elle est force de propositions dans les conseils d'administration, les conseils d'école et toutes les commissions qui matérialisent le principe de coéducation auquel elle est particulièrement attachée, **c'est-à-dire la participation réelle, active, de tous les acteurs de l'éducation à la vie scolaire : équipes pédagogiques, directions des établissements bien sûr, mais aussi élus locaux, parents et élèves eux-mêmes**. Aussi bien en matière de prévention (comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté) que dans le conseil de discipline, la FCPE intervient

sur tous ces sujets dans les établissements : elle préconise et contribue à une approche **bienveillante, mais sans concession**, sur le respect des droits et devoirs des élèves et de l'administration.

Autant dire que le travail qui a été commandé à notre CESER revêtait pour notre association un caractère important. Et **forte de cette expérience, notre fédération fait aujourd'hui un triple constat** :

1- d'abord celui d'une amélioration institutionnelle de la prise en charge des violences scolaires par l'Education nationale depuis 2015 avec un nombre important d'initiatives complémentaires prises par les collectivités territoriales et certaines associations spécialisées ; particulièrement sur la question du cyber harcèlement...

2- mais simultanément, la FCPE fait le constat d'inégalités très fortes de cette prise en charge selon les territoires et les établissements à la discrétion desquels le traitement opérationnel de cette question reste inféodée ; **avec de manière générale une insuffisance, voire une absence, de coordination locale et surtout, de manière très marquée, une insuffisance de moyens !** Et ceci, aussi bien sur le terrain des réponses concrètes à des situations de violence qu'en matière de prévention ;

3- et donc, le constat d'une synergie dans la prévention, entre niveaux scolaires, types d'établissements, collectivités territoriales, services de l'État (police, gendarmerie, justice) souvent insuffisante, voire parfois inexistante dans la conduite de cette lutte contre les violences scolaires.

De plus, ces violences ne peuvent être dissociées de constats concernant les situations d'addiction ou de discrimination, qui font l'objet elles-aussi d'une politique de prévention spécifique qui reste insuffisante et souvent inefficace quand elle n'est pas que punitive.

De même qu'elles sont évidemment à contextualiser aussi au regard des inégalités sociales : les violences ne prennent tendanciellement pas les mêmes formes au regard de la situation sociale des individus qui la subissent ou la mettent en œuvre, qu'elles soient scolaires ou au-delà.

Pour la FCPE, il n'est plus possible de vouloir prévenir les violences scolaires sans les intégrer dans une politique de prévention globale des conduites à risques des adolescents et des phénomènes d'addiction constatés localement partout autour des collèges et des lycées quel que soit le quartier, **voire sans les penser au regard de la politique de la ville ou des politiques sociales mises en œuvre sur n'importe quel type de territoire.**

De même qu'il n'est pas davantage possible de prétendre le faire sans rendre compte des contextes sociaux et psychologiques et des inégalités protéiformes que vivent les familles et les élèves face à la « chose scolaire ». Il est à peu près évident que l'école n'est pas un espace social et institutionnel isolé, mais un lieu où se rejouent rapports de genre, rapports à la réussite, rapports aux adultes, rapports aux autres, importés d'autres espaces sociaux : lieux de vie, contexte familial, ou encore son propre rapport au monde de façon plus psychologique.

Nous touchons là une limite du projet de rapport : l'état des lieux mobilise souvent des données précises mais dans un cadre contextuel et conceptuel qui reste un peu vague et ténu, peu sociologique, ce qui lorsque l'on traite des phénomènes sociaux est un peu dommage. Dans ce cadre, en revanche, on sent bien que la question du genre dans les débats de société actuels « profite » à juste titre d'une attention particulière, illustrée par exemple par cet extrait du rapport, dernier paragraphe page 12 : **« si les garçons sont plutôt victimes d'agressions physiques, de bagarres, les filles semblent davantage touchées par un harcèlement psychologique... »**. Mais un ensemble d'autres variables sont mobilisées très rapidement, comme par exemple page 14 lorsqu'il est écrit : « Selon le rapport de l'UNESCO, les facteurs de vulnérabilité face à la violence et au harcèlement scolaires dans le monde seraient à rechercher prioritairement du côté des normes de genre, des normes sociales, ainsi que de facteurs contextuels et structurels plus généraux ». Et là en bloc et en quelques mots + une représentation graphique nous précise-t-on : **« apparence physique, handicap, pauvreté, statut social, origine ethnique, nationalité, différences religieuses, linguistiques, culturelles. »**

Pourtant quiconque se déplace dans différents établissements peut se rendre compte que la nature des violences, leur intensité, les formes qu'elles revêtent peuvent largement différer au regard de nombre de ces variables sociologiques et/ou individuelles : nous n'observons pas les mêmes choses dans un collège en zone rurale, un lycée de centre-ville, un établissement d'un quartier difficile, ou même d'une école en REP+ à l'autre !

C'est pourquoi la FCPE propose une démarche et une organisation mieux adaptées à ces réalités pour la prévention et la lutte contre les violences scolaires.

1. Qui d'abord, pourrait fédérer toutes les parties prenantes : établissements, parents d'élèves et leurs associations, associations de prévention spécialisées, collectivités territoriales et services de l'État.

2. Qui pourrait avancer en structurant une politique de prévention localisée sur un territoire pertinent ; territoire cohérent à définir localement, par exemple en référence aux actuels B.A.P.E. (Bassin d'animation de la politique éducative) où sont représentés l'ensemble des établissements scolaires pour organiser une synergie entre eux et les autres acteurs.

3. Qui pourrait se structurer autour d'un plan pluriannuel de prévention et de lutte contre les violences scolaires, construit autour des risques identifiés localement pour définir des objectifs adaptés à chaque bassin et à partir de l'évaluation régulière des plans d'actions menés.

4. Dans un tel cadre, cette organisation locale devrait s'ancrer encore davantage dans les ressources logistiques, numériques, statistiques et de recherche sur ces questions, qu'elles soient régionales, nationales ou bien les deux.

5. Enfin, avec ces plans il est indispensable de mettre en œuvre les moyens, soit les budgets nécessaires à leurs actions et obtenir de l'État, de la Région et des autres collectivités territoriales, les deniers nécessaires à leur conduite, **surtout pour disposer de moyens humains pour faire face aux actions de violence dans un contexte d'individualisation de la prise en charge ;** ceci en privilégiant le développement d'actions de terrain plutôt que de grandes initiatives médiatiques ponctuelles et ciblées qu'on leur privilégie parfois, **en lieu et place de messages et d'actions qui s'adresseraient à l'ensemble des populations concernées comme si tous les cas pouvaient répondre d'une ou de quelques logiques partout identiques !**

Parce que les préconisations du groupe de travail empruntent assez largement cette voie et cette logique, la FCPE votera cet avis.

■ INTERVENTION DE JACQUES AGNES, AU NOM DE LA FSU

Représentée dans le groupe de travail saisi de la question des violences scolaires, la FSU est partie prenante de l'avis qui nous est soumis aujourd'hui.

Le travail, réalisé dans un temps relativement court pour un sujet complexe recouvrant des réalités très diverses, caractérise bien ce que sont les violences perpétrées et subies en milieu scolaire, violences subies en premier lieu par le public scolaire, mais également par tous les acteurs de la communauté éducative, les divers personnels comme les familles.

« L'état des lieux » et le recensement des « réponses existantes » traduisent bien, dans leur ampleur et leur diversité, l'ampleur et la complexité du sujet, même si cela fait la part un peu trop belle « au plan régional contre le harcèlement scolaire » au sujet duquel la FSU a déjà eu l'occasion de s'exprimer, lorsque notre assemblée en a débattu, en décembre dernier.

Si la FSU partage les conclusions de ce projet d'avis et les préconisations proposées, elle souhaite insister sur deux points essentiels à ses yeux.

1. Les violences scolaires, si elles évoluent dans leur nature et leurs caractéristiques avec l'âge des enfants et adolescents, ne sont pas spécifiques à un âge ou un niveau de scolarité. Les réponses ne peuvent pas être réservées à un type d'établissement sous prétexte d'épouser le partage des compétences donné par les lois de décentralisation. Sans doute la Région, à l'origine de

la saisine, ne peut intervenir que sur les lycées (locaux, équipements, budgets) et sur les personnels territoriaux qui y sont affectés, ou encore sur les transports scolaires ; mais les réponses nécessaires supposent la concertation et la collaboration de l'Etat et de toutes les collectivités (communes ou EPCI, départements, régions) avec l'ensemble des acteurs (élèves, personnels de tout statut, familles, associations diverses, etc.).

2. Les auditions et travaux menés par le groupe de travail l'ont bien montré : les réponses, nécessairement diverses selon la nature et l'ampleur des violences, reposent en priorité sur l'intervention de l'humain ; aucun équipement, aucun dispositif technologique, si sophistiqués soient-ils, ne peuvent remplacer les acteurs de la communauté éducative, les qualifications et la formation des personnels, l'intervention d'associations spécialisées, le dialogue avec les familles comme avec les élèves les premiers concernés. Pour lutter contre les violences en milieu scolaire, l'ouverture et le dialogue l'emportent largement sur les dispositifs de clôture.

A ces précisions près, la FSU partage donc le travail du GT et approuve ce projet d'avis.

■ INTERVENTION D'ANAÏCK GALLO, AU NOM DE L'APEL

Le sujet du harcèlement scolaire est encore trop souvent tabou. Il est néanmoins une réalité puisqu'il concernerait un élève sur dix. Aucun établissement scolaire ne peut se croire à l'abri du phénomène qui se déploie insidieusement et contribue à dégrader le climat scolaire. On ne doit plus se contenter de régler ces situations lorsqu'elles se présentent. Nous devons être en mesure de les prévenir, d'agir avant. Si nous voulons aller plus loin que les discours, il nous faut nous interroger sur les conditions d'une fraternité affective dans nos établissements.

On doit aborder, dès le plus jeune âge, le rapport à l'autre, à la différence, au droit à la différence. Il est important d'aider nos enfants à mettre des mots sur leurs émotions, leurs sensations, et de les sensibiliser à reconnaître celles des autres. S'ils se respectent, ils sauront respecter les autres. Faisons-leur comprendre l'importance du consentement mutuel dans toute relation et que tout n'est pas acceptable et n'est pas à accepter. Certains gestes peuvent être considérés comme du harcèlement. Rappelons les interdits à la loi comme l'abus sexuel, la pornographie, la divulgation d'images intimes sans autorisation, et les limites liées à nos valeurs éducatives.

Mais chacun est également appelé à porter sa part de responsabilité. Nous, parents, avons un rôle essentiel. L'école ne peut pas tout. La conviction première de l'appel est que nous, parents, sommes les premiers éducateurs de nos enfants. Ultimes, car dans le champ de l'éducation, si une décision doit intervenir, c'est aux parents qu'elle revient. Alors soyons clair, nous, parents, sur ce que nous voulons transmettre.

Notre comportement, devant nos enfants, les gestes de tendresse ou de violence que nous avons entre nous ou auprès d'eux transmettent des messages. Et comme dans toute transmission, le message passe d'autant mieux lorsque les actes sont en cohérence avec les paroles.

C'est donc ensemble, toutes et tous, membres de la communauté éducative que nous devons agir. Nous avons l'obligation de placer le bien-être de chaque enfant au centre de l'école, dans un espace de bienveillance, d'empathie, de respect de la diversité, où l'enfant se sent en sécurité.

Il y a urgence à agir. Je voterai donc favorablement à cette contribution, tout en espérant qu'elle sera suivie par un travail plus approfondi sur les actions à mettre en place pour prévenir le harcèlement scolaire et non pas le traiter.

■ INTERVENTION DE MARIE-ÉLISABETH GOUEDARD-COMTE, AU NOM DES COLLÈGES 3 & 4

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La violence, à l'intérieur ou à l'extérieur des institutions scolaires, est malheureusement une donnée de l'histoire de la jeunesse à travers les âges.

Notre époque actuelle n'échappe pas à ce phénomène qui - en ce qui concerne les violences scolaires - s'il n'augmente pas de manière significative, ne connaît pas de baisse malgré les mesures mises en œuvre au fil des ans.

Ces violences multi formes touchent les élèves, le corps enseignant, les familles et plus généralement l'institution qu'est l'Education Nationale.

Le point commun entre toutes ces différentes formes de violences est qu'elles impactent fortement - et dans certains cas durablement- le parcours scolaire de l'élève et par voie de conséquence son parcours de vie.

Le rapport qui nous est présenté nous paraît avoir bien identifié d'une part toutes les formes que les violences scolaires, notamment le harcèlement, peuvent présenter et d'autre part, les réponses qui sont apportées afin de les combattre.

C'est pourquoi nous soutenons ce rapport et les préconisations proposées ; Néanmoins nous souhaitons, en complément, mettre l'accent sur les points de vigilance suivants :

- 1er point : Eradiquer ces violences nous paraît être un enjeu primordial qui doit s'inscrire dans un véritable projet de société qui permette le droit à l'éducation pour tous et avec tous. Cela doit passer par une réflexion approfondie et globale sur la cause de ces violences et à cet effet, sur le lien naturel mais indéfectible entre école et société :

En quoi ces violences sont-elles le reflet d'une société qui, à certains égards, exclut plutôt qu'elle n'inclut (jeunes en situation de « handicap », familles en situation de grande précarité etc..) ?

Former à la citoyenneté dès le plus jeune âge à l'école et installer le respect de l'égalité de tous tout au long du parcours scolaire doit permettre un réel droit à l'éducation afin que chacun puisse exercer pleinement sa citoyenneté dans son parcours de vie, qu'il soit élève ou parent ; aucun ne devant subir de ségrégation, de discrimination de la part de ses pairs, de la part de l'institution.

Une étude spécifique mériterait d'être réalisée par le CESER pour examiner ce que l'institution scolaire doit mettre en œuvre pour l'effectivité de ce droit à l'éducation et ainsi contribuer à une transformation en profondeur de notre société pour permettre la réussite de tous.

- 2ème point : Les réseaux sociaux sont souvent présentés comme étant des sources, des amplificateurs des violences scolaires ; cela est vrai mais ils peuvent aussi être partie prenante de la lutte qui est menée contre ces violences.

Il s'agirait de les utiliser comme outil pédagogique en développant le rôle des influenceurs reconnus comme légitimes (youtubeurs, chanteurs, ...) qui s'engagent pour dénoncer ces violences.

- 3ème point : Au niveau politique, il nous paraît indispensable de réserver systématiquement dans les actions de lutte contre les violences scolaires une large place à la prévention et à la participation de l'ensemble des acteurs concourant au parcours scolaire des élèves (par exemple, en favorisant la co-construction de ces actions avec les élèves, avec tous les parents sans oublier ceux qui ont le plus de difficultés à venir à l'école...), et soutenir notamment financièrement toute action mise en œuvre en ce sens.

En cela, le projet législatif en cours de discussion qui prévoit de sanctionner financièrement les parents des élèves auteurs de ces violences ne nous semble pas participer de cet état d'esprit.

Sauf expression individuelle spécifique, les collègues 3 et 4 voteront cet avis.

RÉSULTATS DES VOTES



133
VOTANTS

127 ONT VOTE POUR

0 ONT VOTE CONTRE

6 SE SONT ABSTENUS

0 N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE

COLLÈGE	ORGANISATION	NOM	POUR	CONTRE	ABST	NPPV
1	Chambre de commerce et d'industrie de région Auvergne-Rhône-Alpes	BENCHARAA Myriam	X			
		BREUIL Irène				
		DUBOISSET Gilles	X			
		DUPLAIN Jocelyne	X			
		PARAIRE Daniel	X			
		RENIE Stanislas	X			
		SIQUIER Marie-Amandine	X			
		VAYLET Jean				
		VEYRE de SORAS Christine	X			
	Mouvement des entreprises de France (MEDEF) Auvergne-Rhône-Alpes	CELMA Patrick	X			
		CHARVERON Philippe	X			
		LE JAOUEN Eric	X			
		PANSERI Anne-Sophie				
		VENOSINO Dorothée	X			
	Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME) Auvergne-Rhône-Alpes	BESSON -THURA Séverine	X			
		DUBOSCQ Hervé	X			
		STOJANOVIC Sandrine	X			
		TARLIER Bruno	X			
	U2P Auvergne-Rhône-Alpes	CABUT Bruno	X			
		DESPRET Françoise				
		GUISEPPIN Dominique				
		JOUVANCEAU Pascale	X			
	Chambre régionale de métiers et de l'artisanat Auvergne-Rhône-Alpes	GIROD Pierre	X			
		LATAPIE Didier	X			
		MOLLARD André				
		PELLISSIER Elisabeth	X			
		PEYREFITTE Carole	X			
	Accord UNAPL Auvergne-Rhône-Alpes et CNPL Auvergne-Rhône-Alpes	BEZ Nicole	X			
		BLANC Dominique				
		MARCAGGI Christophe	X			
		ROBERT Anne-Marie	X			
	Centre des jeunes dirigeants Auvergne et Rhône-Alpes	ROBILLARD Pierre	X			
	Pôle de compétitivité Lyon Biopôle Minalogic Partenaires Céréales Vallée ViaMéca - Plastipolis et Tenerrdis	CHABBAL Jean	X			
CLEMENT Florence						

COLLÈGE	ORGANISATION	NOM	POUR	CONTRE	ABST	NPPV
		MARTEL Alain	X			
	France Chimie Aura	FURMINIEUX René-Pierre	X			
	Comité des banques Auvergne-Rhône-Alpes de la Fédération bancaire française	GRENIER Pierre-Henri				
	UIMM Auvergne-Rhône-Alpes	BORDES Claude	X			
		PFISTER Françoise	X			
	Fédération française du bâtiment de la région Auvergne-Rhône-Alpes	REYNIER Frédéric	X			
	Fédération régionale des travaux publics Auvergne-Rhône-Alpes	CORNUT Jean-Marc	X			
	Accord Fédération nationale des transports routiers Auvergne-Rhône-Alpes et Fédération des entreprises de transports et logistique de France	LASSALLE Valérie	X			
	Union inter-entreprises de Lyon et sa région	POTELLE Jean-Charles				
	Association régionale Auvergne-Rhône-Alpes des industries agro-alimentaires	TRICHARD Alain	X			
	Accord entre délégation territoriale de l'union des entreprises et des salariés pour le logement et les chambres régionales de la Fédération de promoteurs constructeur de France Auvergne-Rhône-Alpes	VERRAX Eric	X			
	SYNTEC Rhône-Alpes	DESSERTINE Philippe	X			
	Accord entre les directions régionales de la SNCF, d'EDF et de la Poste	THAUVETTE Alain				
	Union nationale industries carrière Auvergne-Rhône-Alpes	BOISSELOIN Alain	X			
	Chambre régionale d'agriculture Auvergne-Rhône-Alpes	FIALIP Yannick	X			
		FLAUGERE Jean-Luc	X			
		THOMASSON Pascale	X			
	Fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles Auvergne-Rhône-Alpes	COMBE Véronique	X			
		ROYANNEZ Jean-Pierre				
	Les Jeunes agriculteurs Auvergne-Rhône-Alpes	COTTIER Sandrine				
		LEROY Jérémy				
	Confédération paysanne Auvergne-Rhône-Alpes	GUINAND Jean	X			
		ROUX Annie	X			
	Coordination rurale Auvergne-Rhône-Alpes	LAMIRAND Georges				
	COOP de France Auvergne-Rhône-Alpes	BRUNIER Annick				
	Confédération régionale de la mutualité, de la coopération et du crédit agricole Auvergne-Rhône-Alpes	JOUBE Henri	X			
	Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire	BERNELIN Thierry	X			

COLLÈGE	ORGANISATION	NOM	POUR	CONTRE	ABST	NPPV
2	Comité régional de la Confédération générale du travail Auvergne-Rhône-Alpes	BASCOULERGUE Gisèle	X			
		BENSELLA Lynda	X			
		BERAUD Catherine	X			
		BOUVERET Lise	X			
		BOUVIER Bruno	X			
		CANET Fabrice	X			
		DA COSTA Rosa				
		FATIGA Antoine	X			
		FAURE Philippe	X			
		GELDHOF Nathalie				
		GUICHARD Karine	X			
		HOURS Eric	X			
		MARGERIT Laurence	X			
		MURCIA Jean-Raymond	X			
		NATON Agnès				
		PUTOUX Laurent	X			
		RODRIGUEZ Vincent				
	TOURNEUX Stéphane	X				
	Union régionale de la Confédération française démocratique du travail Auvergne-Rhône-Alpes	BARRAT Jean	X			
		BOLF Edith	X			
		DUPUIS Steve				
		FASOLA Blanche				
		GUILHOT Jean-Marc	X			
		GUILLOT Daniel	X			
		JUYAUX-BLIN Christian	X			
		LAGNIER Christine	X			
		LAMOTTE Bruno	X			
LOZAT Jean-Luc		X				
MORAIN Marie-Christine	X					
MORISSE François	X					
NINNI Agnès	X					
RAUFAST-BENBAKKAR Michelle	X					
ROUSSY Delphine	X					
SIVARDIERE Patrick	X					

COLLÈGE	ORGANISATION	NOM	POUR	CONTRE	ABST	NPPV
		VRAY Annick	X			
	Union régionale de la Confédération générale du travail Force ouvrière Auvergne-Rhône-Alpes	BERTHIER Jeannine				
		BLACHON Eric			X	
		BOCHARD Frédéric			X	
		DELAUME Colette				
		GILQUIN Jean-Pierre				
		LEYRE Michelle			X	
		PICHOT Arnaud			X	
		ROUVEURE Gisèle			X	
		SAMOUTH Pascal				
		SEGAULT Hélène			X	
		VINCIGUERRA Pio				
	Accord entre l'union régionale de la Confédération des travailleurs chrétien Auvergne et l'Union régionale de la Confédération française des travailleurs Rhône-Alpes	GAUDIN Valérie				
		GRANDJEAN François				
		LAURENT Bernard				
	Union régionale de la Confédération française de l'encadrement Confédération générale des cadre Auvergne-Rhône-Alpes	ACOLATSE Erick	X			
		CARCELES Robert	X			
		CARUANA Laurent	X			
		GALLIEN Sylvie	X			
		GILBERT Madeleine	X			
	Union régionale de l'Union nationale des syndicats autonomes Auvergne-Rhône-Alpes	BISSON Bruno	X			
		HAMELIN Catherine	X			
		MUSSET Sophie	X			
		MYC Michel	X			
	Fédération syndicale unitaire Auvergne-Rhône-Alpes	AGNES Jacques	X			
	Union syndicale solidaires Auvergne-Rhône-Alpes	MILBERGUE Denise				
		VELARD Patrick				
3	Union régionale des associations familiales Auvergne-Rhône-Alpes	VIGNAUD Béatrice	X			
	Caisses d'allocations familiales de la région Auvergne-Rhône-Alpes	VIALLE Alain	X			
	Accord entre CARSAT Auvergne, CARSAT Rhône-Alpes et l'association régionale des caisses de MSA Auvergne-Rhône-Alpes	DOGNIN DIT CRUISSAT Sarah	X			
	GROUPAMA Auvergne-Rhône-Alpes	LAOT Patrick	X			
	Union régional de la Mutualité française Auvergne-Rhône-Alpes	AUBRY Marc	X			
	Fédération hospitalière de France régional Auvergne-Rhône-Alpes	GEINDRE Catherine				
	Accord entre la délégation Auvergne-Rhône-Alpes de l'Union française des retraités, UNIORPA, Union régionale des Fédération départementales Génération Mouvement les ainées ruraux et Fédération national des associations de retraités Auvergne-Rhône-Alpes	AUSSEDAT Philippe				
	Accord entre le CREAI Auvergne et le CREAI Rhône-Alpes	CLAVERANNE Jean-Pierre	X			
	URIOPSS Auvergne-Rhône-Alpes	RAYNAUD Frédéric	X			
	Union régionale SCOP et SCIC Auvergne et Rhône-Alpes	BABOLAT Guy	X			

COLLÈGE	ORGANISATION	NOM	POUR	CONTRE	ABST	NPPV
	Association pour le digital en région Auvergne-Rhône-Alpes	PROST Michel-Louis	X			
	Conférence des établissements publics de recherche en Auvergne-Rhône-Alpes	PELLA Dominique	X			
	Accord entre les présidents de l'Université de Lyon, de l'Université Grenoble-Alpes et l'Université Clermont Auvergne et associés	BERNARD Mathias				
		BOUABDALLAH Khaled				
		DUMASY Lise				
		MEZUREUX Nathalie	X			
	Section régionale FCPE, PEEP, UNAAP, URAPEL Auvergne et Rhône-Alpes	BENOIT Jean-Marie	X			
		ESSERTAIZE Laurent	X			
		GALLO Anaïck	X			
		ZAYET Zihar				
	Association Lyon place financière et tertiaire	LAC Jean-Pierre	X			
	CRAJEP Auvergne-Rhône-Alpes	COURIO Valérie	X			
		MONNET Alexis	X			
	Union régionale des centres d'information sur les droits des femmes et des familles Auvergne-Rhône-Alpes	BROUSSAS Paulette	X			
	Accord entre UNEF, AFEV, FAGE et UNI	BARRETT Charlotte				
		MEKEDDEM Nassim	X			
	Union régionale des fédérations laïques Auvergne-Rhône-Alpes	QUADRINI Antoine	X			
	Accord entre le comité régional olympique et sportif Auvergne et le comité régional olympique et sportif Rhône-Alpes	PLASSE Marie-Christine	X			
	Comité régional du tourisme Auvergne-Rhône-Alpes	PESCHIER Rémi	X			
		VIGNAT Josette	X			
	Accord union fédération des consommateurs Auvergne et Rhône-Alpes	POSSE Robert	X			
	Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire	MOYROUD Anne				
		ROSENBERG Armand				
	Syndicat des entreprises artistiques et culturelles	MANOLOGLOU Antoine				
	Accord association sauve qui peut le court métrage, association Ardèche Images, EPCC, CITIA, association IMAGINOVE, association GRAC, association ACRIRA, association les Ecrans, association Plein champ et la Cinéfabrique	MARTIN Gérard	X			
	Accord entre les associations de bibliothécaires de France Auvergne et Rhône-Alpes, associations des libraires d'Auvergne et de Rhône-Alpes	MASSAULT Christian	X			
	Accord ARRAHLM, CNL, SOLIHA, EPL et UNPI	ARGENSON Jean-Jacques	X			
		JUILLAND Christine	X			
		LE FAOU Michel				
		VIAL-VOIRON Victor-John				
		Non désigné(e)	X			
	Fédération des acteurs de la solidarité Auvergne-Rhône-Alpes	BEDIAT Patrick	X			
	Accord ATD Quart-Monde, union régionale des entreprises d'insertion Auvergne-Rhône-Alpes, secours populaire française Rhône-Alpes et Auvergne, délégation régionale du Secours catholique Auvergne et Rhône-Alpes	GOUEDARD-COMTE Marie-Elisabeth	X			

COLLÈGE	ORGANISATION	NOM	POUR	CONTRE	ABST	NPPV
	Mission régionale d'information sur l'exclusion	CONDAMIN Yvon	X			
	Association filière bois Fibois Auvergne-Rhône-Alpes	BAREAU Anne-Marie				
	Accord entre URAPEI Rhône-Alpes et Auvergne, direction régionale de l'APF Auvergne-Rhône-Alpes, Fondation Perce Neige, APAJH Auvergne-Rhône-Alpes	PICCOLO Maël				
	Association nationale des apprentis	CADIOU Aurélien				
	Accord entre la Fondation OVE et Handi-Sup Auvergne	DEMAGNY Jean-Pierre				
	Jeune chambre économique Auvergne-Rhône-Alpes	BONNEFOY Thomas				
		PROFIT Linda				
	Union des fédérations Auvergne-Rhône-Alpes de protection de la nature	EROME Georges	X			
		RESCHE-RIGON Frédérique	X			
	Fédération régionale Auvergne pour la protection de la nature et de l'environnement	SAUMUREAU Marc	X			
	Ligue de coordination Auvergne-Rhône-Alpes de protection des oiseaux	RIVIERE Elisabeth	X			
	Conservatoire d'espace naturels d'Auvergne	AUBERGER Eliane	X			
	Fédération régionale des chasseurs d'Auvergne-Rhône-Alpes	CERNYS Rémy	X			
	Personnalités qualifiées en lien avec l'environnement et le développement durable	DESSEIN Aurélie	X			
		D'HERBOMEZ-PROVOST Sophie				
		GUIEAU Willy	X			
		VERDIER Jean-Louis	X			
4	Personnalités qualifiées	BARATAY Denis	X			
		BRUNO Marie	X			
		DOYELLE Manon	X			
		FAUREAU Bernard				
		GELAS Nadine				
		HABOUZIT Michel				
		MARGUIN Christophe				

CONTACTS

DÉLÉGUÉ GÉNÉRAL

Grégory MOREL

gregory.morel@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 41 95

DÉLÉGUÉE GÉNÉRALE ADJOINTE

Véronique MACABEO

veronique.macabeo@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 47 44

CHARGÉES D'ÉTUDES

Véronique MACABEO

veronique.macabeo@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 47 44

Ingrid RANCHIN

ingrid.ranchin@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 55 16

CONTACT PRESSE

Nancy PIEGAY

nancy.piegay@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 40 44

Vous souhaitez suivre l'actualité du CESER Auvergne-Rhône-Alpes,
inscrivez-vous à notre newsletter sur

lettre.ceser@auvergnerhonealpes.fr

ou retrouvez les informations sur le site internet
de la Région Auvergne-Rhône-Alpes :

www.auvergnerhonealpes.fr/ceser

AVIS

En suite de son avis sur le plan régional de lutte contre le harcèlement scolaire adopté en décembre 2018 par la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le CESER a poursuivi sa réflexion sur les violences scolaires.

Au-delà d'un état des lieux détaillé des formes de violences constatées dans l'environnement scolaire, le CESER s'est attaché, ainsi que l'avait souhaité l'exécutif régional à l'été 2018, à en explorer les réponses plurielles s'observant actuellement, et à repérer diverses pistes d'optimisation, voire de renforcement des mesures existantes.

VIOLENCE SCOLAIRE | PRÉVENTION DE LA VIOLENCE |
HARCÈLEMENT | CYBERHARCÈLEMENT | ÉTABLISSE-
MENTS SCOLAIRES | JEUNESSE | ÉDUCATION NATIO-
NALE | CLIMAT SCOLAIRE | RÉGION AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES

Crédits photos : 123 RF

www.auvergnerhonealpes.fr/ceser